

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 10 janvier 2023**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, greffière

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H**

**2023-01-001**

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de janvier 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

### **PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

**2023-01-002**

DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 DÉCEMBRE 2022 – ADOPTION DU BUDGET - APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 décembre 2022 et des séances extraordinaires du 20 décembre 2022 copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver lesdits procès-verbaux.

### **DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

**2023-01-003**

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, ou en son absence la greffière, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*. (Liste numéro MP-2023-01)

**2023-01-004**

DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE  
DÉCEMBRE 2022

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de  
l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de  
compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés  
par le directeur général, ou en son absence la greffière, pour le mois de  
décembre 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement  
numéro 838*.

**2023-01-005**

INDEXATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DU PERSONNEL-CADRE  
DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'approbation du budget en décembre dernier;

Considérant les diverses indexations salariales consenties en lien  
avec l'approbation du budget 2023;

Considérant que l'indexation générale consentie au personnel cadre est  
la même que celle consentie au personnel concerné par les diverses  
conventions collectives à la Ville, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les divers ajustements salariaux ainsi que l'indexation de  
l'échelle salariale selon l'augmentation consentie aux diverses  
conventions collectives de la Ville de Pincourt.

**2023-01-006**

DÉPENSE FINANCÉE PAR LA « RÉSERVE INFORMATIQUE ET  
AMÉLIORATION DES RÉSEAUX » - AUTORISATION AU CHEF DE  
DIVISION TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION POUR  
L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de division technologie de l'information, monsieur  
Luc Jollet, à procéder à l'acquisition de matériel informatique divers,  
après recherche de prix, auprès de divers fournisseurs, pour la somme  
maximale de 15 000 \$ plus taxes.

Que cette dépense financée par la « Réserve informatique et  
amélioration des réseaux » soit imputée au poste budgétaire  
22-100-40-025.

2023-01-007

MAINTIEN DU STATUT LINGUISTIQUE PARTICULIER DE LA VILLE DE PINCOURT EN VERTU DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANCAISE

Considérant que la *Charte de la langue française* (LRQ, c C-11) permet à une municipalité de demander à l'Office québécois de la langue française de lui reconnaître un statut linguistique particulier;

Considérant que pour obtenir ce statut, l'organisme doit remplir une condition, c'est-à-dire que plus de la moitié des résidentes et résidents de son territoire doivent être de langue maternelle anglaise (article 29.1);

Considérant que lorsque l'Office constate, à la lumière des données d'ordre linguistique de chaque recensement, qu'une municipalité reconnue ou qu'un arrondissement reconnu ne remplit plus cette condition, il l'en avise par écrit, tel qu'il l'a fait le 12 décembre 2022 pour la Ville de Pincourt;

Considérant qu'à l'échéance d'un délai de 120 jours à compter de la réception de l'avis transmis par l'Office, la reconnaissance de la municipalité lui est retirée, du seul effet de la loi, mais que la municipalité peut toutefois conserver sa reconnaissance si elle adopte, avant cette échéance, une résolution à cette fin;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de conserver son statut de municipalité reconnue, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal confirme son intention de maintenir la reconnaissance du statut linguistique particulier de la Ville de Pincourt conformément à l'article 29.2 de la *Charte de la langue française* (LRQ, c C-11);

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise sans délai à l'Office québécois de la langue française pour l'en aviser.

2023-01-008

COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL –  
NOMINATION DES PRÉSIDENTS, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES  
GESTIONNAIRES PRINCIPAUX

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer les présidents, les vice-présidents et les gestionnaires principaux des commissions de travail du conseil jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Commission	Nom	Titre
<b>Commission d'administration et de finances</b>	Madame Diane Boyer	Présidente
	Monsieur Hugo Gendreau	Vice-président
	Me Etienne Bergevin B.	Gestionnaire principal
	Me Charlotte Gagné	Gestionnaire secondaire
<b>Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable</b>	Madame Claudine Girouard-Morel	Présidente
	Monsieur Hugo Gendreau	Vice-président
	Monsieur Max Gosselin	Gestionnaire secondaire
	Monsieur Richard Dubois	Gestionnaire principal
<b>Commission des infrastructures et des travaux publics</b>	Monsieur René Lecavalier	Président
	Madame Diane Boyer	Vice-présidente
	Madame Line St-Onge	Gestionnaire principal
	Monsieur Miguel Faille	Gestionnaire secondaire

**2023-01-009**

EMBAUCHE DE MADAME VICKY SAUVÉ À TITRE DE DIRECTRICE POUR LE SERVICE DES COMMUNICATIONS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant la recommandation en ce sens par la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
 APPUYÉ PAR Diane Boyer  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Vicky Sauvé à titre de directrice au Service des communications.

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir avec madame Sauvé.

#### **SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

**2023-01-010**

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
 APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

**2023-01-011**

ADOPTION DU BUDGET 2022 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2022 DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2022-10-080 de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot adoptant le budget 2023 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, les villes membres doivent adopter le budget 2023 de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot par voie de résolution, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget 2023 de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2023 pour une somme de 1 657 854 \$.

D'imputer cette somme aux postes budgétaires 02-412-00-810 et 02-412-00-920.

**2023-01-012**

TARIF D'HONORAIRES POUR L'ÉMISSION DE CERTIFICATS DE TAXES

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter un tarif d'honoraires de 85 \$, taxable, exigible à compter du 16 janvier 2023 pour l'émission de certificats de taxes par la Ville et de 85 \$, taxable, par le service *Immonet* pour les utilisateurs dudit service.

**2023-01-013**

AFFECTATION D'UNE SOMME DE 1 020 100 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2023

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'une somme de 1 020 100 \$ du surplus accumulé non réservé aux activités financières de l'exercice 2023.

**2023-01-014**

AFFECTATION D'UNE SOMME DE 105 700 \$ DU SURPLUS RÉSERVÉ ÉVENTUALITÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2023

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'une somme de 105 700 \$ du surplus réservé éventualité aux activités financières de l'exercice 2023.

**2023-01-015**

AFFECTATION D'UNE SOMME DE 10 500 \$ DU SURPLUS RÉSERVÉ INFRASTRUCTURES AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2023

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'une somme de 10 500 \$ du surplus réservé infrastructures aux activités financières de l'exercice 2023.

## **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**2023-01-016**

**AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPELS D'OFFRES PUBLICS**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appels d'offres publics pour les projets suivants :

- Déchiqueteuse à branches;
- Tracteur à gazon / balai de patinoire;
- Tracteur souffleur;
- Compresseurs (2);
- Panneau électrique pour filtre à bande;
- Ventilation bureau – usine d'épuration;
- Stationnement hôtel de ville;
- Filets de protection parcs Shamrock et Olympique;
- Prolongement des quais Ambrosio et René-Lévesque;
- Drainage et trottoir au tennis parc Bellevue;
- Panneaux entrées de ville double face;
- Fourniture et plantation d'arbres;
- Tonte de gazon contractuelle;
- Marquage de rue.

## **LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

### **SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**2023-01-017**

**RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE DIVERS MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Considérant que les mandats de deux ans de messieurs Ian MacLeod, Vince Spinelli et madame Laurie Talluto sont terminés;

Considérant que la Ville de Pincourt doit assurer un nombre minimal de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme en vertu des dispositions du *Règlement numéro 782* ;

Considérant qu'en vertu des dispositions du *Règlement numéro 782*, le mandat d'un membre peut être renouvelé;

Considérant que les membres ont manifestés leur désir de demeurer au sein du Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le mandat de messieurs Ian MacLeod, Vince Spinelli et madame Laurie Talluto à titre de membres bénévoles au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans.

## GREFFE ET COMMUNICATIONS

2023-01-018

APPEL DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION –  
CD-2022-02 – 128-132, CHEMIN DUHAMEL

Considérant le dépôt des documents au soutien d'une demande de permis de démolition par le requérant, Construction Farand inc., pour l'adresse du 128-132, chemin Duhamel à Pincourt, le ou vers le 7 juin 2022;

Considérant les oppositions écrites ayant été reçues dans le délai imparti de 10 jours tel que prévu à l'article 19, alinéa 1, paragraphe c) du *Règlement numéro 865 concernant la démolition d'un immeuble*;

Considérant la décision du comité de démolition CD-2022-02 du 27 octobre 2022 refusant l'octroi d'un permis de démolition au requérant;

Considérant le dépôt d'un appel par le requérant conformément aux articles 32 et 33 du *Règlement numéro 865 concernant la démolition d'un immeuble* de cette même décision aux bureaux de la Ville dans les délais prescrits;

Considérant les convocations transmises aux intéressés afin de les aviser de l'audition de l'appel devant le conseil;

Considérant l'audition publique de l'appel devant le conseil ayant eu lieu lors de la séance ordinaire du 13 décembre dernier afin de donner l'occasion aux personnes intéressées d'être entendues, incluant le requérant et les opposants initiaux, avant que le conseil ne rende sa décision finale dans le présent dossier;

Considérant que le conseil a étudié la demande d'appel et les raisons y rattachées ainsi que les motifs des opposants tant sur la base des documents déposés devant le comité de démolition que lors de l'audition du 13 décembre dernier;

Considérant les critères d'analyse de l'article 27 du *Règlement numéro 865 concernant la démolition d'un immeuble* que le conseil a considérés dans leur ensemble;

Considérant que le contrôle des démolitions constitue un régime discrétionnaire et que les critères du *Règlement numéro 865 concernant la démolition d'un immeuble* peuvent être pondérés les uns par rapport aux autres sans qu'un même poids leurs soient accordés;

Considérant que le conseil reconnaît que certains des critères puissent prôner en faveur d'une démolition, le conseil accorde une plus grande importance aux critères de l'article 27 d) quant à la « détérioration de la qualité de vie du voisinage » et particulièrement le critère h) quant au « préjudice causé aux locataires » qui s'oppose à ladite démolition;

Considérant la détérioration quant à la qualité de vie du voisinage, dont les citoyens opposants ont fait état, en raison de la disparition de logements abordables et locatifs à proximité et de l'inadéquation de la relocalisation de leurs voisins affectés;

Considérant que deux des sept locataires résident toujours dans l'immeuble, dont une locataire depuis près de 23 ans;

Considérant le préjudice subi par ces deux locataires en raison de leur déracinement face à leur logement locatif à loyer abordable, lequel ils habitent depuis de nombreuses années, et lequel est avantageusement situé en bordure de rivière dans la ville où ils ont choisi de s'établir, soit Pincourt;

Considérant le préjudice et la détresse que subissent les locataires restants qu'ils ont formulé être comme une épée de Damoclès leur pendant au-dessus de la tête quant au risque de devoir quitter Pincourt ainsi que le site tout à fait particulier en bordure de la rivière en plus du sentiment d'insécurité face au prix de leur loyer;

Considérant que le conseil n'est pas au surplus convaincu de l'opportunité de la demande compte tenu de l'intérêt public et de l'intérêt des parties, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

et

ONT VOTÉ POUR Hugo Gendreau, Denise Bergeron,  
Diane Boyer, Claudine Girouard-  
Morel, René Lecavalier  
ONT VOTÉ CONTRE Sam Ierfino,  
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

De déclarer que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

De confirmer la décision du comité de démolition du 27 octobre 2022 et de refuser la démolition du bâtiment existant du 128-132, chemin Duhamel.

**2023-01-019**

**SUBSTITUTION DE PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'aviser la firme DHC avocats et la Cour Municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges de procéder au transfert des dossiers en sa possession à M<sup>e</sup> Mario Charlebois.

De mandater M<sup>e</sup> Mario Charlebois, de la firme Charlebois Séguin Avocats-conseils, à titre de procureur de la Ville de Pincourt à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges.

**2023-01-020**

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE MOBILIER, D'ÉQUIPEMENT ET AMÉNAGEMENT DE BUREAUX

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour l'achat de mobilier, d'équipement, et pour l'aménagement de bureaux aux Services du greffe, des loisirs, de l'usine et de l'aménagement du territoire, auprès de divers fournisseurs, suivant recherche de prix, pour la somme maximale de 100 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Fonds de roulement soit imputée au poste budgétaire 22-100-50-895.

### **SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

### **AFFAIRES NOUVELLES**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 19 et s'est terminée à 19 h 26.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-01-021**

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2023

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 26, de lever la séance ordinaire du 10 janvier 2023.

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 février 2023**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, greffière

Absence motivée : Madame la conseillère Denise Bergeron

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H**

**2023-02-022**

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de février 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

**2023-02-023**

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2023 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023.

### **DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

**2023-02-024**

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*. (Liste numéro MP-2023-02)

**2023-02-025**

DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES MOIS DE  
DÉCEMBRE 2022 ET JANVIER 2023

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de  
l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de  
compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés  
par le directeur général pour les mois de décembre 2022 et janvier 2023  
conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

**2023-02-026**

NOMINATION DE MADAME SHARON DOL ET AUTORISATION DE  
SIGNATURE DE L'ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL -  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES PAR INTÉRIM

Considérant la recommandation de la direction générale;

Considérant la recommandation en ce sens de la Commission  
d'administration et de finances du 31 janvier 2023, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Sharon Dol à titre de directrice des ressources  
humaines par intérim.

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau et le directeur général,  
M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer l'addenda au contrat de travail de  
madame Sharon Dol.

De féliciter et souhaiter bon succès à madame Dol dans le cadre de ses  
nouvelles fonctions.

**2023-02-027**

NOMINATION DE M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ ET AUTORISATION DE  
SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL - DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ADJOINTE ET GREFFIÈRE

Considérant la recommandation de la direction générale;

Considérant la recommandation en ce sens de la Commission  
d'administration et de finances du 31 janvier 2023, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et  
greffière.

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau et le directeur général,  
M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer le nouveau contrat de travail de  
M<sup>e</sup> Charlotte Gagné.

De féliciter et souhaiter bon succès à M<sup>e</sup> Gagné dans le cadre de ses  
nouvelles fonctions.

**2023-02-028**

**ADOPTION DE L'ORGRANIGRAMME 2023**

Considérant la recommandation de la direction générale;

Considérant la présentation en ce sens à la Commission d'administration et de finances du 31 janvier 2023, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'organigramme 2023 de la Ville de Pincourt.

**2023-02-029**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE ACCIDENT DES BÉNÉVOLES DE LA VILLE DE POUR L'ANNÉE 2023**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement pour l'année 2023 du contrat d'assurance SSQ, Société d'assurance Inc. « Accident des bénévoles » numéro 1LW60, pour une prime totale de 2 306,44 \$, toutes taxes incluses.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2023.

**2023-02-030**

**APPUI À LA DÉMARCHE D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU**

Considérant que l'île Perrot est un milieu de vie familiale, en pleine effervescence, axé sur les activités sportives, récréatives, communautaires et agricoles, avec une population relativement jeune dont la moyenne d'âge de 41,5 ans se situe en deçà de la moyenne provinciale de 42,5 ans;

Considérant que la population de 0 à 24 ans représente 28 % de la population totale de l'île;

Considérant que les écoles du territoire comptent 4 268 étudiants inscrits en 2021 dans sept écoles primaires francophones, deux au niveau anglophone et une école secondaire francophone;

Considérant que le dernier recensement de Statistique Canada, soit celui de 2021, établit la population de l'île Perrot à 39 723 personnes et que dans les dernières années, l'île a connu un développement important passant de 32 994 personnes en 2006 à sa population actuelle;

Considérant que le décret de population du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'année 2023 est de 40 425 habitants et que les perspectives de développement portent à croire que ce même élan de croissance démographique se poursuivra d'ici 2025, notamment en raison des objectifs de densification de la Communauté métropolitaine de Montréal à laquelle appartiennent les municipalités de l'île Perrot;

Considérant que l'école secondaire du Chêne-Bleu (le « Chêne-Bleu »), construite en 2003, a une capacité d'accueil de 1 200 élèves, mais que celle-ci accueille actuellement 1 800 élèves, soit 600 de plus que sa capacité maximale;

Considérant que le Centre de services scolaire des Trois-Lacs a d'ailleurs décidé du retrait des programmes scolaires particuliers Sport-études et Arts-études du Chêne-Bleu à compter de l'année scolaire 2023-2024 en raison, notamment, du manque d'espace dans cette école;

Considérant que ces programmes scolaires particuliers comptent environ 400 élèves et que le Chêne-Bleu accueillera donc un nombre d'élèves qui excédera sa capacité maximale, et ce, même après le départ de ces 400 élèves;

Considérant qu'afin de répondre adéquatement aux besoins éducatifs actuels et futurs des jeunes de l'île Perrot et dans le but de désengorger l'infrastructure d'enseignement au Chêne-Bleu, de nouveaux espaces doivent être aménagés;

Considérant que les villes de L'Île-Perrot, de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt, ainsi que la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, qui composent le territoire de l'île Perrot, ont fait parvenir au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville, une lettre en ce sens, en appui à la demande d'agrandissement de l'école secondaire du Chêne-Bleu.

En conséquence, il est

PROPOSÉ PAR	Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR	Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ	

Que la Ville de Pincourt appuie la demande déposée par le Centre de services scolaire des Trois-Lacs en octobre 2021 et de nouveau en septembre 2022 auprès du ministère de l'Éducation du Québec afin d'autoriser l'agrandissement de l'école secondaire du Chêne-Bleu.

De faire parvenir copie de la présente résolution aux bureaux du ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville, au Centre de services scolaire des Trois-Lacs et aux trois autres municipalités de l'île Perrot.

**2023-02-031**

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE RÉSERVE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS ET LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION D'UN SKATEPARK ET D'UN PUMPTRACK SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT - APPEL D'OFFRES 2022-012

Considérant l'appel d'offres 2022-012 lancé du 20 octobre 2022 au 30 janvier 2023;

Considérant l'évaluation qualitative de la soumission dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné;

Considérant l'offre reçue et son analyse par un comité :

<b>Firmes ayant soumissionné</b>	<b>Soumission conforme</b>	<b>Coût (taxes incluses)</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Rang</b>
Tessier Récréo-Parc Inc.	Oui	431 143,48 \$	84,5	1
Construction RD Skateparc	Oui	431 156,25 \$	79	2

il est,

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un contrat pour la conception et la construction d'un skatepark et d'un pumptrack sur le territoire de la ville de Pincourt à « Tessier Récréo-Parc Inc. », pour la somme de 431 143,48 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de réserve parcs, terrains de jeux et stationnements et le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-036.

**2023-02-032**

AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE (1) JOURNÉE D'ACTIVITÉS, LE 12 AOÛT 2023 À L'OCCASION DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU MÊME JOUR

CONSIDÉRANT que le comité organisateur ainsi que la direction générale prennent soin de planifier les activités, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue d'une (1) jour d'activités le 12 août 2023 pour la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers, et de reconnaître cette dernière comme activité spéciale de la Ville de Pincourt.

D'autoriser un défilé de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt le samedi 12 août 2023.

D'autoriser le lancement de pièces pyrotechniques le 12 août 2023.

D'autoriser la vente de rafraîchissements et de produits alimentaires le 12 août 2023.

D'autoriser la fin des activités du samedi 12 août 2023 au parc Bellevue, au plus tard à minuit.

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie à présenter une demande de permis de vente et de service de boissons alcooliques à l'occasion de la Journée des pompiers 2023.

De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité lors de l'événement.

### **SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

**2023-02-033**

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

**2023-02-034**

#### **PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – FACTURES DIVERSES**

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines factures diverses étant donné que les procédures de réclamations ont été effectuées, soit par les Services administratifs et financiers et le Service du greffe;

Considérant que ces factures demeureront dans nos listes extracomptables, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la provision pour créances douteuses de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 375,30 \$.

**2023-02-035**

#### **PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – TAXES MUNICIPALES**

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines taxes municipales, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la provision pour créances douteuses des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 1 942,56 \$.

**2023-02-036**

**COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES**

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses étant donné que deux envois de réclamations ont été effectués, soit par les Services administratifs et financiers et le Service du greffe;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2021 et qu'elles demeureront dans nos listes extracomptables, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 871,19 \$ à même la provision pour créances douteuses.

**2023-02-037**

**COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES**

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2021 et qu'elles sont périmées, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 1 725,87 \$ à même la provision pour créances douteuses.

**2023-02-038**

**DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT DES AUDITEURS SUR LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX COÛTS AFFÉRENTS AUX OUVRAGES COMMUNS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur les renseignements relatifs aux ouvrages communs d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2021, tel que préparé par la firme BCGO S.E.N.C.R.L., Société de comptables professionnels agréés.

**2023-02-039**

DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT DES AUDITEURS SUR LE RELEVÉ DES COÛTS D'OPÉRATION DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur le relevé des coûts d'opération du Service d'urgence et de protection incendie pour l'exercice financier 2021, tel que préparé par la firme BCGO S.E.N.C.R.L., Société de comptables professionnels agréés.

#### **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**2023-02-040**

NOMINATION DU MANDATAIRE DE LA VILLE DE PINCOURT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Marie-Hélen Dionne mandataire auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour la signature de tous les documents requis et pour la signature des immatriculations de la flotte de véhicules de la Ville de Pincourt.

**2023-02-041**

DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN LÈVE-TOTE POUR L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, à « GROUPE LD INC. » pour l'achat d'un lève-tote, au montant de 8 176,45 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste budgétaire 22-400-40-088.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 635,29 \$, à compter de l'exercice financier 2024.

**2023-02-042**

DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE POMPE BROYEUSE POUR L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, à « POMPES JP INC. » pour l'achat d'une pompe broyeuse, au montant de 15 040,33 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste budgétaire 22-400-40-895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 3 008,07 \$, à compter de l'exercice financier 2024.

**2023-02-043**

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIEURIE POUR LA REMISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE VENTILATION/CLIMATISATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour les services professionnels en ingénierie pour la remise à niveau du système de ventilation/climatisation de l'usine de traitement des eaux usées auprès de « Shellex Groupe Conseil », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 36 504,56 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste budgétaire 22-400-40-094.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 3 650,46 \$, à compter de l'exercice financier 2024.

**2023-02-044**

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 856 - OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES STATIONNEMENTS À LA CASERNE-ATELIERS

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, pour des services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de réfection des stationnements à la Caserne-Ateliers, auprès de « Shellex Groupe-Conseil Inc. » pour la somme de 25 524,45 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt numéro 856 soit imputée au poste budgétaire 22-300-20-035.

#### **LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

**2023-02-045**

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR UN CONTENEUR D'ENTREPOSAGE AU PARC SHAMROCK

Considérant la recommandation de la Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture du 16 janvier 2023, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense pour un conteneur d'entreposage au parc Shamrock, auprès de « Gestion Inter-Québec Inc. » pour la somme de 14 060,95 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste budgétaire 22-700-20-075.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 2 812,19 \$, à compter de l'exercice financier 2024.

## **SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE**

**2023-02-046**

**AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DIVERS PROJETS**

Considérant la recommandation en ce sens de la Commission de technique incendie du 17 janvier 2023, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à aller en appel d'offres public pour :

- l'achat d'une autopompe multifonctionnelle de type Custom;
- services professionnels, achat et installation d'un groupe électrogène (génératrice) pour le Centre d'hébergement des mesures d'urgence à l'Omni-Centre.

**2023-02-047**

**DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT D'HABITS DE COMBAT**

Considérant les résultats de la recherche de prix effectuée auprès de fournisseurs reconnus, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, d'habits de combat incendie, suivant recherche de prix, auprès de « L'Arsenal » pour la somme maximale de 38 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds d'administration et soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-650.

**2023-02-048**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AUPRÈS DE « B.E.M. FEUX D'ARTIFICE INC. » DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 12 AOÛT 2023**

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, M. Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de « B.E.M. Feux d'artifice Inc. » pour la tenue d'un spectacle de feux d'artifice le 12 août 2023, dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers.

D'autoriser le paiement d'une somme de 75 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-227-00-496.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **GREFFE ET COMMUNICATIONS**

**2023-02-049**

TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JANVIER 2023

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture

- 16 janvier 2023

Commission technique incendie

- 17 janvier 2023

Commission des infrastructures et des travaux publics

- 30 janvier 2023

Commission d'administration et de finances

- 31 janvier 2023

**2023-02-050**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA SUPERFICIE MINIMALE DE DEUX LOTS PROPOSÉS DANS LE LOT EXISTANT – LOT 1 720 686

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 720 686 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, le 30 janvier 2023, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 30 janvier 2023, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accepte la dérogation mineure demandée visant à réduire la superficie minimale de deux lots projetés de 460 mètres carrés à 455,7 mètres carrés chacun dans le lot actuel 1 720 686.

**2023-02-051**

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE  
2022

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte du dépôt, par la greffière, du rapport sur la gestion contractuelle 2022.

**2023-02-052**

AMENDEMENTS AUX RÉOLUTIONS NUMÉRO 2022-12-372 ET  
2023-01-020 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE  
ROULEMENT – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ACHAT D'UNE  
POMPE POUR DIGESTEUR / DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS  
DE ROULEMENT – ACHAT DE MOBILIER, D'ÉQUIPEMENT ET  
AMÉNAGEMENT DE BUREAUX

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender les résolutions numéros :

- 2022-12-372 – Dépense financée par le fonds de roulement – Octroi d'un mandat pour l'achat d'une pompe pour digesteur, afin d'y lire, au dernier paragraphe, « Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 7 091,20 \$, à compter de l'exercice financier 2024. »;
- 2023-01-020 - Dépense financée par le fonds de roulement – Achat de mobilier, d'équipement et aménagement de bureaux, afin d'y lire, au dernier paragraphe, « Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de maximum 20 000 \$, à compter de l'exercice financier 2024. ».

**SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 24 et s'est terminée à 19 h 38.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-02-053**

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2023

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 38, de lever la séance ordinaire du 14 février 2023.

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023**, à 13 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur Sam Ierfino, maire suppléant

Madame la conseillère Denise Bergeron et messieurs les conseillers Hugo Gendreau et René Lecavalier

Était aussi présente : M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, DGA et greffière

Absences motivées : Monsieur le maire Claude Comeau et mesdames les conseillères Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel

## ORDRE DU JOUR

### CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2023
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2023
3. Congédiement – Employé matricule 5121
4. Achat financé par le fonds de roulement - Déchiqueteuse de marque Vermeer
5. Nomination d'un officier responsable de l'application de divers articles des règlements 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 et 910
6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 926 – *Règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un camion autopompe*
7. Ouverture d'une marge de crédit temporaire – *Règlement numéro 926*
8. Dépense financée par le fonds d'administration – Octroi d'un contrat pour le marquage de la chaussée pour l'année 2023
9. Dépense financée par le surplus non réservé – Octroi de mandat pour l'étude architecturale d'avant-projet du chalet du parc Bellevue
10. Période de questions
11. Levée de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2023

## CERTIFICAT

Je soussigné, M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, dga et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, DGA ET GREFFIÈRE

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE – 13 H**

**2023-03-054**

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2023

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 13 h, d'ouvrir la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2023.

**2023-03-055**

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2023

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2023.

**2023-03-056**

CONGÉDIEMENT D'EMPLOYÉ - EMPLOYÉ MATRICULE 5121

Considérant la recommandation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mettre fin à l'emploi de l'employé suivant :

Employé matricule 5121

**2023-03-057**

DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – DÉCHIQUETEUSE DE MARQUE VERMEER

Considérant la recommandation émise lors de la Commission des infrastructures et des travaux publics du 30 janvier 2023, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, suivant recherche de prix, d'une déchiqueteuse de marque Vermeer, auprès de « Vermeer Canada Inc. », pour la somme de 95 228,04 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste budgétaire 22-300-40-035.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 9 522,80 \$ à compter de l'exercice financier 2024.

2023-03-058

NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 ET 910

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Tristan Ervens, matricule 2203, à appliquer les divers articles des règlements 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 et 910, et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

2023-03-059

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 926 – *RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTO-POMPE*

Monsieur le conseiller René Lecavalier dépose le projet de règlement numéro 926 intitulé *Règlement numéro 926 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un camion autopompe* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

2023-03-060

OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE – *RÈGLEMENT NUMÉRO 926*

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R-926	<i>Règlement numéro 926 décrétant un emprunt de 1 771 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe</i>	1 771 000 \$
-------	---	--------------

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

2023-03-061

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2023

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, à « Lignes Maska » pour le marquage de la chaussée pour l'année 2023, pour la somme de 67 962,53 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02-350-00-520.

**2023-03-062**

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE MANDAT POUR L'ÉTUDE ARCHITECTURALE D'AVANT-PROJET DU CHALET DU PARC BELLEVUE

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Francis Hamel, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, à « Hut Architecture Inc. » pour l'étude architecturale d'avant-projet du chalet du parc Bellevue, pour la somme maximale de 17 246,25 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 22-700-20-077.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'auditoire.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-03-063**

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2023

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 13 h 12, de lever la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2023.

---

M. SAM IERFINO  
MAIRE SUPPLÉANT

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 mars 2023**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Madame la conseillère Denise Bergeron, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

Absences motivées : Mesdames les conseillères Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H**

**2023-03-064**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du 14 mars 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

#### **PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

La période de parole au public a débuté à 19 h 02 et s'est terminée à 19 h 04.

**2023-03-065**

#### **DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2023 – APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 février 2023 et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2023, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver lesdits procès-verbaux des séances ordinaire du 14 février 2023 et extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2023.

### **DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

**2023-03-066**

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*. (Liste numéro MP-2023-03)

2023-03-067

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE  
DÉCEMBRE 2022**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

2023-03-068

**JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA  
TRANSPHOBIE - PROCLAMATION**

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toute autre personne se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans notre société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De proclamer le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fondation Émergence.

2023-03-069

**APPUI À LA DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, DE REVOIR LE CADRE LÉGISLATIF ENTOURANT LA TENUE DE SÉANCES VIRTUELLES**

Considérant que depuis le mois de mars 2020, les organismes municipaux ont dû adapter leurs méthodes de travail en raison de la pandémie de la COVID-19;

Considérant que certains conseils et organismes municipaux du Québec ont fait l'expérience du mode virtuel pour leurs séances publiques de conseil et pour leurs comités de travail;

Considérant que pour éviter certaines absences et pour encourager la pleine participation, tant politique que citoyenne, aux affaires municipales, notamment en cas de force majeure (ex.: pandémie, épidémie, intempéries sévères, etc.), de vacances, ou alors de maladie, il pourrait être opportun de permettre la possibilité de tenir les séances du conseil et des autres comités encadrés par la loi, de manière virtuelle;

Considérant la possibilité, pour le gouvernement du Québec, de modifier le cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin d'encadrer le mode de tenue de séances virtuelles, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au gouvernement du Québec la modernisation du cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin de leur permettre de tenir des séances virtuelles de leur conseil et de leurs comités;

De transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui.

De transmettre une copie de la présente résolution à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest.

2023-03-070

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – EMPLOYÉ MATRICULE 5029 SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE**

Considérant que le matricule 5029, employé qui cumule cinq (5) années ou plus de service continu, a déposé, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde selon l'article 12 de la convention collective de travail en vigueur, pour une période de douze (12) mois, soit du 10 février 2023 au 10 février 2024 inclusivement, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à l'employé matricule 5029, un congé sans solde du 10 février 2023 au 10 février 2024 inclusivement selon sa demande déposée.

2023-03-071

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE  
RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE  
DU PRIMADA – PROJET D'AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS  
DE PICKLEBALL**

Considérant que la municipalité a reçu la confirmation de l'aide financière octroyée en vertu du Programme d'infrastructures Municipalité amies des aînés (PRIMADA) dans le cadre du projet d'aménagement de deux terrains de Pickleball au parc Olympique;

Considérant qu'à la suite de cette confirmation, la Ville doit signer un protocole d'entente avec la ministre des Affaires municipales, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, à signer le protocole d'entente au nom de la Ville de Pincourt.

**SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

2023-03-072

**DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

2023-03-073

**ANNULATION DES SOLDES DES RÉSERVES AFFECTÉES À  
DIVERS PROJETS ET AFFECTATION À LA RÉSERVE  
« INFRASTRUCTURE » ET « INFORMATIQUE »**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les soldes des réserves affectées aux divers projets ci-après énumérés :

ENGAGEMENTS ANNÉE 2021		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
2021-06-224	Les pavages La Cité B.M. (solde) (Réserve infrastructure)	10 493.50 \$
2021-08-286	Équip. Informatique caserne ateliers (solde) (réserve informatique)	589.04 \$
1EPU-000325	Groupe SGM (solde)	927.04 \$
1EPU-000334	Réparations vannes murales (solde)	557.49 \$
1INFO-00140	Lumicom (solde)	1 406.83 \$
1LSC-000310	Festival interculturel (solde)	204.11 \$
1LSC-000370	SNO-Innovation (solde)	185.78 \$
1LSC-000355	Couvre planchers Loïselle (solde)	215.78 \$
1LSC-000369	Cercle des fermières (solde)	3 701.54 \$
1INFRA-0047	Fonderie Laroche (solde)	1 028.72 \$
	TOTAL	19 309.83 \$

ENGAGEMENTS ANNÉE 2020		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
2020-09-290	Logistique Saint Laurent - réparation émissaire (solde)(réserve infrastructure)	1 049.88 \$
2020-09-290	Divers fournisseurs - réparation émissaire (solde) (réserve infrastructure)	5 249.38 \$
2020-05-167	Contrat service logiciel permis-voilà (solde) (réserve informatique)	1 250.23 \$
2020-05-167	Contrat service logiciel permis-transphere (solde) (réserve informatique)	2 813.67 \$
0EPU-000331	Remplacement automate et drive SP-1 (solde)	17 847.87 \$
0RH-0000078	Groupe Conseil Solertia inc (solde)	524.94 \$
0RH-0000079	Ressources humaines - services prof. (solde)	539.63 \$
0LSC-000258	Comité jeunesse La Presqu'île (solde)	897.50 \$
0INFO-00144	LOB (solde)	0.11 \$
0SUPI-00734	Réparation flotte de véhicules (solde)	43.22 \$
	TOTAL	30 216.43 \$

ENGAGEMENTS ANNÉE 2019		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
9AT-0000023	Legault, Trudeau arpenteurs-géomètres (solde)	3 674.56 \$
2019-11-365	PG Solution - système permis (solde) (réserve informatique)	2 534.05 \$
	TOTAL	6 208.61 \$

D'affecter le solde annulé du surplus réservé infrastructure d'une somme de 16 792,76 \$ à la réserve « Infrastructure » et d'affecter le solde annulé du surplus réservé informatique d'une somme de 7 186,99 \$ à la réserve « Informatique ».

2023-03-074

**DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EFFECTUÉES EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS**

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
 APPUYÉ PAR René Lecavalier  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport des activités de la trésorière effectuées en vertu du Chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'année se terminant le 31 décembre 2022.

2023-03-075

**AFFECTATION D'UNE SOMME DE 432 056,74 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR L'ENGAGEMENT 2022**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
 APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'une somme de 432 056,74 \$ du surplus accumulé non réservé pour l'engagement 2022, le tout selon la liste déposée.

2023-03-076

**AFFECTATION D'UNE SOMME DE 47 657 \$ DU SURPLUS NON RÉSERVÉ POUR AUGMENTER LA RÉSERVE POUR « ÉVENTUALITÉS »**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'une somme de 47 657 \$ du surplus non réservé pour augmenter la réserve pour « Éventualités ».

**TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

2023-03-077

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE MANDAT POUR L'ACHAT DE QUAIS DE PROLONGEMENT POUR LES QUAIS DES PARCS D'AMBROSIO ET RENÉ-LÉVESQUE**

Considérant la recommandation formulée lors de la Commission des infrastructures et des travaux publics du 30 janvier 2023, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, de quais de prolongement pour les quais des parcs d'Ambrosio et René-Lévesque, auprès de « Quai Lafantaisie Dock », pour la somme de 17 512,99 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-043.

2023-03-078

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA TONTE DE GAZON POUR L'ANNÉE 2023 – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2023-003**

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2023-003 lancé du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mars 2023;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « Arsenault Service d'entretien de pelouse » est conforme aux exigences;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

<b>Firmes ayant soumissionné</b>	<b>Soumission conforme</b>	<b>Coût (taxes incluses)</b>
Arsenault Service d'entretien de pelouse	Oui	30 221,78 \$
Paysagiste Ottinger	Oui	42 042,06 \$
Paysagiste de chez nous	Non	87 840,90 \$

Il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour la tonte de gazon pour l'année 2023, incluant deux options de renouvellement au terme de celle-ci pour une année supplémentaire chacune, à « Arsenault Service d'entretien de pelouse » pour la somme de 30 221,78 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-659.

2023-03-079

**OCTROI DE MANDAT POUR QUATRE ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

Considérant que la Ville de Pincourt a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville de Pincourt désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récé au long;

Que la Ville de Pincourt confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;

Que pour se retirer de ce programme d'achats regroupés, la Ville de Pincourt devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

Que la Ville de Pincourt confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents

d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Pincourt, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

Que la Ville de Pincourt confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Pincourt s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Pincourt s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

Que la Ville de Pincourt reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

## **LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

**2023-03-080**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE REMBOURSEMENT, POUR LA SAISON 2022-2023, ENTRE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE PERROT INC. (HMIP) ET LES VILLES DE L'ÎLE PERROT**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et la directrice générale adjointe et greffière, M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de remboursement, pour la saison 2022-2023, entre L'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. (HMIP) et les villes de l'Île Perrot.

**2023-03-081**

### **DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AMÉNAGEMENT DU CONTENEUR D'ENTREPOSAGE AU PARC SHAMROCK**

Considérant la recommandation de la Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture du 16 janvier 2023;

Considérant l'autorisation d'acheter un conteneur d'entreposage au parc Shamrock par voie de résolution numéro 2023-02-045, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense pour l'aménagement d'un conteneur d'entreposage au parc Shamrock, auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 10 939,05 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste budgétaire 22-700-20-075.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux maximaux de 2 187,81 \$, à compter de l'exercice financier 2024.

#### **SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE**

2023-03-082

#### **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010 et que le rapport annuel 2022 a été préparé par le Service d'urgence et de protection incendie Pincourt/NDIP;

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du rapport annuel 2022 et ont pris connaissance de son contenu, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le rapport annuel 2022 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

D'autoriser la transmission du rapport annuel 2022 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

2023-03-083

#### **DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UN VÉHICULE D'INTERVENTION PR DE TYPE HYBRIDE UTILITAIRE À TRACTION INTÉGRALE ET SES ACCESSOIRES**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, d'un véhicule d'intervention PR de type hybride utilitaire à traction intégrale, auprès de « Olivier Ford Saint-Hubert », pour la somme maximale de 71 000 \$, toutes taxes incluses, et de ses accessoires auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 24 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste budgétaire 22-220-40-087 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux maximaux de 19 000 \$ à compter de l'exercice financier 2024.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**2023-03-084**

### **APPROBATION DU PROJET I38374 DE BELL CANADA**

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet I38374 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

**2023-03-085**

### **APPROBATION DU PROJET DCL-23187989 D'HYDRO-QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet DCL-23187989 d'Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

## **GREFFE ET COMMUNICATIONS**

**2023-03-086**

### **TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – FÉVRIER 2023**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

- 7 février 2023

**2023-03-087**

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 780-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un *Règlement modifiant le Règlement numéro 780 - Règlement de zonage et de plan d'implantation et d'intégration architecturale*, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté. Ce règlement visera à modifier et bonifier les dispositions relatives aux arbres.

2023-03-088

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-26 –  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780 –  
RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, TEL QU'AMENDÉ**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du règlement révisant le règlement de zonage est également donné en ce jour, le 14 mars 2023, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de *Règlement numéro 780-26 – Règlement modifiant le Règlement numéro 780 – Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale*, tel qu'amendé, le but de celui-ci étant de modifier et de bonifier les dispositions relatives aux arbres.

Que la procédure de consultation publique ait lieu à toute date déterminée par la greffière.

2023-03-089

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 780-27 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un *Règlement modifiant le Règlement numéro 780 - Règlement de zonage et de plan d'implantation et d'intégration architecturale*, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté. Ce règlement visera à modifier les usages en zone P3-11 afin d'y autoriser les bars laitiers et la restauration.

2023-03-090

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-27 –  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780 –  
RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, TEL QU'AMENDÉ**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du règlement révisant le règlement de zonage est également donné en ce jour, le 14 mars 2023, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de *Règlement numéro 780-27 – Règlement modifiant le Règlement numéro 780 – Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale*, tel qu'amendé, le but de celui-ci étant de modifier les usages en zone P3-11 afin d'y autoriser les bars laitiers et la restauration.

Que la procédure de consultation publique ait lieu à toute date déterminée par la greffière.

2023-03-091

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 784-06 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 784 – RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Monsieur le conseiller Hugo Gendreau dépose le projet de *Règlement numéro 784-06 intitulé Règlement modifiant le Règlement numéro 784 – Règlement d'administration des règlements d'urbanisme*, tel qu'amendé et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté, le but de celui-ci étant de modifier et de bonifier les dispositions relatives à l'application de la réglementation en lien avec l'entretien et la plantation d'arbres sur le territoire de la ville.

2023-03-092

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 786-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 786 – RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un *Règlement modifiant le Règlement numéro 786 - Règlement relatif aux usages conditionnels* sera déposé sur la table du conseil pour être adopté. Ce règlement visera à modifier les dispositions relatives aux poules urbaines.

2023-03-093

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 786-02– RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 786 – RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincoirt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant les usages conditionnels sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du règlement révisant le *Règlement relatif aux usages conditionnels* est également donné en ce jour, le 14 mars 2023, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de *Règlement numéro 786-02– Règlement modifiant le Règlement numéro 786 – Règlement relatif aux usages conditionnels*, tel qu'amendé, le but de celui-ci étant de modifier les dispositions relatives aux poules urbaines.

Que la procédure de consultation publique ait lieu à toute date déterminée par la greffière.

2023-03-094

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 868-06 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 868 – RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES**

Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de *Règlement numéro 868-06 intitulé Règlement modifiant le Règlement numéro 868 – Règlement relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles*, tel qu'amendé et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté, le but de celui-ci étant de modifier les dispositions relatives aux poules urbaines sur le territoire de la Ville.

2023-03-095

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 925 –RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES ET DES ENGRAIS REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 824**

Monsieur le conseiller Hugo Gendreau dépose le projet de *Règlement numéro 925 intitulé Règlement relatif à l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais remplaçant le règlement numéro 824* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté, le but de celui-ci étant de mieux encadrer l'utilisation de pesticides et d'engrais sur le territoire de la Ville ainsi que les utilisateurs autorisés à le faire.

2023-03-096

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 926 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 771 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE**

Considérant le besoin de la Ville de procéder au remplacement de son camion autopompe;

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2023 et le dépôt du projet par la même occasion, sous le numéro 2023-03-059, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement d'emprunt numéro 926 décrétant un emprunt de 1 771 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe*.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le projet d'acquisition d'un camion autopompe ait lieu à toute date déterminée par la greffière.

2023-03-097

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC – PARTIE DU LOT 6 556 242**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de servitude d'un réseau d'aqueduc à intervenir entre « PLACE DE LA PROMENADE 2022 INC. » et la Ville de Pincourt, affectant la partie du lot 6 556 242.

2023-03-098

**APPROBATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 122 ET 123 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 14 924 057 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR RÉALISER LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE FILTRATION PHASE II (SUITE) – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 112, TEL QUE DÉJÀ MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 114, AFIN DE RETIRER CERTAINS TRAVAUX DÉCRÉTÉS ET DIMINUER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DÉCRÉTÉS AU MONTANT DE 3 543 000 \$**

Considérant que la Régie de l'eau de l'île Perrot a adopté les *Règlements numéros 122 et 123* à sa séance extraordinaire du 8 mars 2023;

Considérant que ces règlements sont soumis à la Ville de Pincourt, à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ainsi qu'à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour approbation en vertu de l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt approuve le *Règlement numéro 122* de la Régie de l'eau de l'île Perrot, *Règlement décrétant une dépense de 14 924 057 \$ et un emprunt du même montant pour réaliser les travaux de mise aux normes et d'agrandissement de l'usine de filtration phase II* (suite).

Que la Ville de Pincourt approuve le *Règlement numéro 123* de la Régie de l'eau de l'île Perrot, *Règlement modifiant le règlement numéro 112*, tel que déjà modifié par le *Règlement numéro 114*, afin de retirer certains travaux décrétés et diminuer la dépense et l'emprunt décrétés au montant de 3 543 000 \$.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Régie de l'eau de l'île Perrot, à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ainsi qu'à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

2023-03-099

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 865-03 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 865 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE**

Monsieur le conseiller Sam Ierfino dépose le projet de *Règlement numéro 865-03 intitulé Règlement modifiant le règlement numéro 865 concernant la démolition d'un immeuble* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté, le but de celui-ci étant de s'arrimer avec les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) et de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002).

**SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 24 et s'est terminée à 19 h 38.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-03-100**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2023**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 12, de lever la séance ordinaire du 14 mars 2023.

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mercredi 29 mars 2023**, à 16 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Madame la conseillère Denise Bergeron, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

Absences motivées : Mesdames les conseillères Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel

### **ORDRE DU JOUR**

#### **CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 29 mars 2023 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023 et approbation dudit procès-verbal
3. Refus de la planification des besoins d'ajout d'espace du Centre de services scolaire des Trois-Lacs pour la Ville de Pincourt
4. Avis de motion – *Règlement numéro 917-01 abrogeant le Règlement 917 – Règlement relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux*
5. Avis de motion – *Règlement numéro 927 – Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments*
6. Adoption du projet de *Règlement numéro 917-01 abrogeant le Règlement 917 – Règlement relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux*
7. Adoption du projet de *Règlement numéro 927 – Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments*
8. Période de questions
9. Levée de la séance extraordinaire du 29 mars 2023

### **CERTIFICAT**

Je soussignée, M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE – 16 H 30**

2023-03-101

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 16 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 29 mars 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

2023-03-102

### **DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2023 – APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023.

## **DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

2023-03-103

### **REFUS DE LA PLANIFICATION DES BESOINS D'AJOUT D'ESPACE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS POUR LA VILLE DE PINCOURT**

Considérant que des modifications à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) ont apporté un changement important quant à la procédure pour les besoins d'ajout d'espace pour le Centre de services scolaire de Trois-Lacs (CSSTL);

Considérant que dans le respect de la LIP, le CSSTL a adopté le 14 février 2023 son projet de planification des besoins d'ajout d'espace pour 2022-2027;

Considérant qu'en vertu de la LIP, les municipalités ont la responsabilité de transmettre au CSSTL toute information relative à leur développement susceptible d'influencer les prévisions du CSSTL ainsi que toutes informations pertinentes relatives à la planification des infrastructures scolaires inscrites à leur schéma d'aménagement et de développement;

Considérant que l'article 272.5 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que, dans un premier temps, le CSSTL doit demander l'avis du conseil des villes et municipalités de son territoire, afin d'établir ce projet de planification des besoins d'espace;

Considérant que le CSSTL a envoyé, le 4 novembre 2022 et le 14 décembre 2022, ses projets de planification des besoins d'espace comprenant, sur le territoire de l'île Perrot, outre l'agrandissement de l'école Virginie-Roy, une demande d'ajout d'espace dans le quartier situé à proximité du Parc historique de la Pointe-du-Moulin;

Considérant qu'à la suite de la réception d'un avis d'une ville autre que la Ville de Pincourt, le conseil d'administration du CSSTL a adopté la version finale de sa planification des besoins d'espace, le 14 février 2023, avec des modifications touchant un secteur compris partiellement sur le territoire de Pincourt, et l'a de nouveau transmise aux villes et municipalités pour approbation par résolution;

Considérant que le secteur visé sur le territoire de l'île Perrot, outre l'agrandissement de l'école Virginie-Roy, comprend maintenant deux demandes d'ajout d'espace, dont l'une visant le secteur bordant l'avenue Forest, entre les boulevards Pincourt et Don-Quichotte;

Considérant que ce secteur visé par le CSSTL consiste partiellement, sur le territoire de la ville de Pincourt, de partie d'un lot comportant une emphytéose de long terme ainsi que de lots construits avec multi-logements, tous adossés à des milieux humides;

Considérant la rencontre ayant eu lieu à cet égard avec le CSSTL le 20 mars 2023;

Considérant que l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que dans les 45 jours suivant la réception de la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de Trois-Lacs, le conseil d'une municipalité locale visée à l'article 272.6 doit l'approuver ou la refuser, copie de la résolution devant être transmise par la municipalité au CSSTL et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS);

Considérant que la planification des besoins d'espace sera par la suite transmise au ministre de l'Éducation, avec toutes les résolutions reçues des villes et municipalités, afin que ce dernier approuve cette planification, après consultation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de tout autre ministre concerné;

Considérant qu'à la suite de cette approbation par le ministre, la ou les villes et municipalités concernées doivent céder au Centre de services scolaire de Trois-Lacs un immeuble situé dans le secteur visé, conforme aux caractéristiques énoncées à la planification, et ce, dans les deux ans suivant la prise d'effet de la planification, conformément à l'article 272.10 de la *Loi sur l'instruction publique*;

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt refuse le projet de planification des besoins d'ajout d'espace 2022-2027, tel qu'adopté le 14 février 2022 par le CSSTL, sur son territoire.

Que la Ville de Pincourt interpelle le ministre de l'Éducation pour qu'il mette, à courte échéance, tout en œuvre afin de favoriser l'agrandissement et la mise à jour des écoles (locaux et gymnases) déjà présentes sur son territoire, pour répondre aux besoins accrus de la population.

De transmettre copie de la présente résolution au CSSTL ainsi qu'à la MRCVS.

**SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

**TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

**SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**GREFFE ET COMMUNICATIONS**

**2023-03-104**

*AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 917-01 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 917 – RÈGLEMENT RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE D'UNE DÉPENSE LIÉE À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX*

Monsieur le conseiller Hugo Gendreau annonce qu'un *Règlement abrogeant le Règlement numéro 917 – Règlement relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux*, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté, le but de celui-ci étant d'énoncer son titre.

**2023-03-105**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 927 – RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville de Pincourt, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté, le but de celui-ci étant d'énoncer son titre.

**2023-03-106**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 917-01 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 917 – RÈGLEMENT RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE D'UNE DÉPENSE LIÉE À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement est également donné en ce jour, le 29 mars 2023, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de *Règlement numéro 917-01 abrogeant le Règlement 917 – Règlement relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.*

De faire parvenir une copie du projet de règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Que la procédure de consultation publique ait lieu à toute date déterminée par la greffière.

2023-03-107

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 927 –  
RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES  
BÂTIMENTS**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement est également donné en ce jour, le 29 mars 2023, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de *Règlement numéro 927 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments* sur le territoire de la Ville de Pincourt.

De faire parvenir une copie du projet de règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Que la procédure de consultation publique ait lieu à toute date déterminée par la greffière.

**SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'auditoire.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-03-108**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2023**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 16 h 48, de lever la séance extraordinaire du 29 mars 2023.

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le samedi 8 avril 2023**, à 15 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

### **ORDRE DU JOUR**

#### **CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 8 avril 2023
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 avril 2023
3. Modification du calendrier des séances du conseil municipal 2023
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 8 avril 2023

### **CERTIFICAT**

Je soussignée, M<sup>e</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE – 15 H**

**2023-04-109**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2023**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 15 h, d'ouvrir la séance extraordinaire du 8 avril 2023.

**2023-04-110**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2023**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 avril 2023.

**DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

**SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

**TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

**SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**GREFFE ET COMMUNICATIONS**

2023-04-111

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT la tempête de verglas qui a frappé le sud du Québec mercredi le 5 avril 2023;

CONSIDÉRANT la panne de courant qui empêche les membres du conseil municipal d'avoir accès aux documents afin de se préparer à la séance du conseil municipal du mois d'avril, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier

APPUYÉ PAR Sam Ierfino

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier le calendrier des séances du conseil municipal afin de repousser la séance du 11 avril au 18 avril 2023.

**SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'auditoire.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-04-112**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2023**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 15 h 05, de lever la séance extraordinaire du 8 avril 2023.

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 18 avril 2023**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H**

**2023-04-113**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du 18 avril 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

Mot du maire en raison de la tempête de verglas en avril 2023.

### **PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 07.

**2023-04-114**

#### **DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2023 – APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal la séance extraordinaire du 29 mars 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2023.

### **DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

**2023-04-115**

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838* (liste numéro MP-2023-04).

2023-04-116

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE  
MARS 2023**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mars 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

2023-04-117

**AUTORISATION DE DEMANDE D'EXEMPTION – SOUSCRIPTION  
AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ  
PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC**

Considérant que la Ville de Pincourt a, à son service exclusif, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette et M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De déclarer, aux fins du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* (chap. B-1, r. 20), que la Ville de Pincourt se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette et M<sup>e</sup> Charlotte Gagné dans l'exercice de leurs fonctions.

2023-04-118

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE  
DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la direction générale à déposer, dans le cadre de l'appel de projets pour le fonds de développement des communautés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, une demande pour le projet « Personnes nécessitant une aide particulière » (PNAP), la Ville s'engageant à réaliser le projet pour lequel la demande sera déposée.

D'autoriser monsieur Simon Grenier, chargé de projets pour la direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis dans le cadre de ce projet.

2023-04-119

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INNOVATION CULTURELLE ET NUMÉRIQUE (PICN 2023) DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CACVS)**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la direction générale à déposer, dans le cadre de l'appel de projets pour le PICN 2023, une demande pour la réalisation d'une première murale artistique du programme « Programme d'intégration des arts muraux au paysage urbain » de la Ville de Pincourt, la Ville s'engageant à réaliser le projet pour lequel la demande sera déposée.

D'autoriser monsieur Simon Grenier, chargé de projets pour la direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis dans le cadre de ce projet.

2023-04-120

**ADOPTION DU « PROGRAMME D'INTÉGRATION DES ARTS MURAUX AU PAYSAGE URBAIN » DE LA VILLE DE PINCOURT ET NOMINATION DE SES MEMBRES**

Considérant que la Ville de Pincourt désire promouvoir l'art public sur son territoire en permettant que les murs extérieurs de certains bâtiments érigés sur son territoire puissent être agrémentés de murales;

Considérant les pouvoirs qui lui sont accordés en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

Considérant le projet de *Règlement numéro 929 relatif à l'art mural public*;

Considérant la recommandation du directeur du Service des loisirs et des services communautaires, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer :

- Monsieur Francis Hamel, directeur du Service des loisirs et des services communautaires;
- Monsieur Richard Dubois, directeur du Service de l'aménagement du territoire;
- Madame Diane Boyer, conseillère municipale;
- Madame Francine St-Denis, représentante désignée de la Société d'histoire et de généalogie de l'Île-Perrot;
- Madame Marie-Josée Gélinas, représentante désignée du Comité Design de Pincourt;

au sein du Comité d'art mural public de la Ville de Pincourt.

2023-04-121

**NOMINATION DE MADAME MÉLANIE BERGEVIN ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL -  
CHEFFE DE DIVISION LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

Considérant la recommandation de la direction générale;

Considérant la recommandation en ce sens de la Commission de développement social, communautaire et loisirs du 27 mars 2023, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer le nouveau contrat de travail de madame Mélanie Bergevin.

De nommer madame Mélanie Bergevin à titre de Cheffe de division des Loisirs, culture et événements.

De féliciter et souhaiter bon succès à madame Bergevin dans ses nouvelles fonctions.

**SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

2023-04-122

**DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

2023-04-123

**TARIF D'HONORAIRES POUR L'ÉMISSION DE CERTIFICATS DE  
TAXES**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter un tarif d'honoraires de 122,50 \$, taxable, exigible à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 pour l'émission de certificats de taxes par la Ville et de 122,50 \$, taxable, par le service Immonet pour les utilisateurs dudit service.

## TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2023-04-124

### **AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLICS – STATIONNEMENTS DE LA CASERNE-ATELIERS**

Considérant les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C -19) encadrant l'adjudication de contrats, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appel d'offres publics pour le projet suivant :

- Réfection des stationnements à la Caserne-Ateliers.

2023-04-125

### **DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ILLUMINATIONS HIVERNALES**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat et l'installation, par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, d'illuminations hivernales, auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 25 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisations financée par le fonds de roulement soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-038 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux maximaux de 5 000 \$ à compter de l'exercice financier 2024.

2023-04-126

### **DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION DE LA BENNE DE QUATRE CAMIONS**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi, par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, d'un contrat de réhabilitation de la benne de quatre camions auprès de « Équipements Twin inc. » et divers autres fournisseurs, pour la somme maximale de 53 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 22-300-40-052.

2023-04-127

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES REGROUPE  
POUR LES SERVICES DE RAMASSAGE, DE TRANSPORT ET DE  
DISPOSITION DES MATIÈRES ALIMENTAIRES ET MATIÈRES  
ORGANIQUES ET DES RÉSIDUS VERTS INCLUANT LES  
FEUILLES MORTES POUR LES ANNÉES 2024-2025**

Considérant que le contrat pour le ramassage, le transport et la disposition des résidus organiques pour l'année 2023, conclu dans la cadre d'un regroupement chapeauté par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, prend fin le 31 décembre 2023;

Considérant que les quatre municipalités sur l'île Perrot (L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil) ont manifesté leur intérêt à former un regroupement pour conclure un nouveau contrat;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'est montrée favorable à accepter le mandat de chapeauter l'appel d'offres regroupé;

Considérant que les particularités, exigences et modalités spécifiques requises pour chacune des villes participantes seront intégrées au devis, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville confirme son adhésion au regroupement visant les services de ramassage, de transport et de dispositions des matières alimentaires et matières organiques et des résidus verts incluant les feuilles mortes pour les années 2024-2025 incluant trois années d'option.

Que la Ville confie à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot le mandat de préparer le devis, de lancer l'appel d'offres et d'analyser les soumissions reçues, en son nom et celui des autres municipalités participantes.

2023-04-128

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES REGROUPE  
POUR LES SERVICES DE RAMASSAGE, DE TRANSPORT ET DE  
DISPOSITION DES DÉCHETS ET DES DÉCHETS VOLUMINEUX  
POUR LES ANNÉES 2024-2025**

Considérant que la dernière année d'option de renouvellement du contrat pour le ramassage, le transport et la disposition des déchets et des déchets volumineux, conclu dans la cadre d'un regroupement chapeauté par la Ville de Vaudreuil-Dorion, prend fin le 31 décembre 2023;

Considérant que les villes de L'Île-Perrot et de Pincourt ont manifesté leur intérêt à former un regroupement pour conclure un nouveau contrat;

Considérant que la municipalité de Terrasse-Vaudreuil aura la possibilité de se joindre postérieurement au regroupement;

Considérant que la Ville de L'Île-Perrot s'est montrée favorable à accepter le mandat de chapeauter l'appel d'offres regroupé;

Considérant que les particularités, exigences et modalités spécifiques requises pour chacune des villes participantes seront intégrées au devis, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville confirme son adhésion au regroupement visant les services de ramassage, de transport et de disposition des déchets et des déchets volumineux pour les années 2024-2025 incluant trois années d'option.

Que la Ville confie à la Ville de L'Île-Perrot le mandat de préparer le devis, de lancer l'appel d'offres et d'analyser les soumissions reçues, en son nom et celui des autres municipalités participantes.

### **LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

**2023-04-129**

#### **AUTORISATION D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue du « Marathon BougeBouge » sur le réseau routier le dimanche 7 mai 2023, à 8 h 30, selon les trajets déposés.

D'autoriser la tenue de la « Course Chêne-Bleu » sur le terrain de l'école et sur le réseau routier le jeudi 18 mai 2023, à 9 h, selon les trajets déposés.

D'autoriser la tenue de la « Course Notre-Dame-de-Lorette », le lundi 12 juin 2023, à 8 h 30, sur les terrains du parc Olympique et sur le réseau routier, et ce, selon les plans déposés.

D'autoriser, suivant la demande formulée par la Société canadienne du cancer, la tenue de l'édition 2023 du « Relais pour la vie », sur les terrains du parc Olympique à Pincourt, le 10 juin 2023 de 18 h à minuit, et ce, sans l'utilisation du réseau.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Travaux publics et infrastructures, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation des événements.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire des événements.

**2023-04-130**

#### **DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'UN CHAPITEAU POUR LA SCÈNE DE LA PLACE BELLEVUE**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par le directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Francis Hamel, d'un chapiteau pour la scène de la place Bellevue, auprès de « Tentes Fiesta Ltée », pour la somme maximale de 6 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 22-700-20-070.

2023-04-131

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2023-2024 »**

Considérant les exigences du programme d'aide financière du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

Considérant le programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024 », il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024 » du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2023-04-132

**NOMINATION D'UN ADJOINT FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseiller en environnement, monsieur Christopher Massé, soit nommé à titre d'adjoint fonctionnaire désigné pour l'application des règlements suivants :

- des nuisances;
- d'arrosage;
- de zonage;
- d'administration des règlements d'urbanisme.

**SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE**

2023-04-133

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT ET INSTALLATION D'UN ÉQUILIBREUR DE PNEUS ET D'UNE DÉJANTEUSE**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat et l'installation, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, d'un équilibreur de pneus et d'une déjanteuse, auprès de « Les Pièces d'Auto Larco », pour la somme maximale de 24 575 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisations financée par le fonds de roulement soit imputée au poste budgétaire 22-300-40-068 et remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 4 915 \$ à compter de l'exercice financier 2024.

## **GREFFE ET COMMUNICATIONS**

**2023-04-134**

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 841-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 841 CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL**

Madame la conseillère Diane Boyer dépose le projet de *Règlement numéro 841-03 intitulé Règlement modifiant le Règlement numéro 841 concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal*, tel qu'amendé, et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté, le but de celui-ci étant d'y ajouter des dispositions en lien avec les compteurs d'eau et d'y modifier les dispositions relatives à l'arrosage et au remplissage de piscines et spas.

**2023-04-135**

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 929 – RÈGLEMENT RELATIF À L'ART MURAL PUBLIC**

Madame la conseillère Diane Boyer dépose le projet de *Règlement numéro 929 intitulé Règlement relatif à l'art mural public* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté, le but de celui-ci étant de régir et d'encadrer la réalisation des projets d'art mural sur le territoire de la Ville.

**2023-04-136**

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 926 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 771 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE AUTOPOMPE**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 5 au 6 avril 2023 pour le *Règlement d'emprunt numéro 926*;

Considérant que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 11 073;

Considérant que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 1 118;

Considérant qu'aucune personne n'a signé le registre tenu du 5 au 6 avril 2023, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le *Règlement d'emprunt numéro 926* est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2023-04-137

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780**

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement 780-26* lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, sous le numéro de résolution 2023-03-087;

Considérant l'adoption du premier projet de *Règlement 780-26* lors de la même séance, sous le numéro de résolution 2023-03-088;

Considérant la tenue de la consultation publique du 11 avril 2023, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le deuxième projet de *Règlement numéro 780-26 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780*, tel qu'amendé, de manière à modifier les normes applicables à la protection, coupe et plantation d'arbres.

2023-04-138

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780**

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement 780-27* lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, sous le numéro de résolution 2023-03-089;

Considérant l'adoption du premier projet de *Règlement 780-27* lors de la même séance, sous le numéro de résolution 2023-03-090;

Considérant la tenue de la consultation publique du 11 avril 2023, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le deuxième projet de *Règlement numéro 780-27 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780*, tel qu'amendé, de manière à ajouter les usages « vente au détail de produits laitiers » (bar laitier) et « service de restauration » comme usages spécifiquement inclus dans la zone P3-11.

2023-04-139

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 786-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 786 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement 786-02* lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, sous le numéro de résolution 2023-03-092 ;

Considérant l'adoption du premier projet de *Règlement 786-02* lors de la même séance, sous le numéro de résolution 2023-03-093;

Considérant la tenue de la consultation publique du 11 avril 2023, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le deuxième projet de *Règlement numéro 786-02 modifiant le Règlement numéro 786 relatif aux usages conditionnels*, de manière à ajouter l'usage « garde de poules urbaines » comme usage conditionnel dans les zones C1-24, H1-03, H1-04, H1-05, H1-06, H1-07, H1-08, H1-10, H1-11, H1-12, H1-15, H1-16, H1-21, H1-22, H1-27, H2,04, H2-06, H2-10, H3-03, H3-08, H3-09, H3-10, H3-12, H3-13, H4-01, H4-02, H4-03, H4-04, H4-06, H4-07, H4-08, H4-09, H4-12, H5-01, H5-03, H5-04, H5-05, H5-06, H5-07, H5-08, H6-03, H6-04, H6-06 et H6-09.

2023-04-140

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 865-03 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 865 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincoirt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant la démolition d'un immeuble sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du *Règlement modifiant le Règlement concernant la démolition d'un immeuble* a été donné lors de la séance du 14 mars 2023, sous le numéro 2023-03-099, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de *Règlement numéro 865-03 – Règlement modifiant le Règlement numéro 865 concernant la démolition d'un immeuble*, tel qu'amendé, le but de celui-ci étant de s'arrimer avec les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) et de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002).

Que la procédure de consultation publique ait lieu à toute date déterminée par la greffière.

2023-04-141

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 917-01 – RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 917 RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE D'UNE DÉPENSE LIÉE À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de Règlement 917-01 lors de la séance extraordinaire du 29 mars 2023, sous le numéro de résolution 2023-03-104;

Considérant l'adoption du premier projet de *Règlement 917-01* lors de la même séance, sous le numéro de résolution 2023-03-106;

Considérant la tenue de la consultation publique du 11 avril 2023, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le deuxième projet de *Règlement numéro 917-01 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 917 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.*

2023-04-142

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 927 – RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement 927* lors de la séance extraordinaire du 29 mars 2023, sous le numéro de résolution 2023-03-105;

Considérant l'adoption du premier projet de *Règlement 927* lors de la même séance, sous le numéro de résolution 2023-03-107;

Considérant la tenue de la consultation publique du 11 avril 2023, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le deuxième projet de *Règlement numéro 927 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments* de manière à réglementer l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville.

2023-04-143

**ADOPTION DES RÈGLEMENTS 784-06 (ADMIN URBANISME), 868-06 (NUISANCES) ET 925 (PESTICIDES)**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les règlements suivants :

- **Règlement numéro 784-06** modifiant le *Règlement d'administration des règlements d'urbanisme*, tel qu'amendé, concernant les dispositions relatives à l'application de la réglementation en lien avec l'entretien et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville;
- **Règlement numéro 868-06** modifiant le *Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles*, tel qu'amendé, concernant les dispositions relatives aux poules urbaines sur le territoire de la Ville;
- **Règlement numéro 925 - Règlement relatif à l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais remplaçant le Règlement numéro 824**, encadrant l'utilisation de pesticides et d'engrais sur le territoire de la Ville ainsi que les utilisateurs autorisés à le faire.

**SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

2023-04-144

## **MOTION DE REMERCIEMENTS – VERGLAS 2023**

Le conseil municipal, au nom des citoyens et citoyennes de la Ville de Pincourt, tient à exprimer sa profonde reconnaissance envers tous les employés de la Ville pour leur engagement et leur dévouement pendant la récente période de verglas ayant causé des pannes de courant majeures du 5 au 10 avril 2023.

Le conseil municipal tient à ajouter ses remerciements les plus sincères aux employés des services des Travaux publics et des infrastructures, Urgence et protection-incendie de notre ville, pour leur travail exceptionnel pendant cette période difficile.

Les employés des Travaux publics ont travaillé sans relâche pour maintenir les routes et les trottoirs dégagés afin de garantir la sécurité de tous. Les pompiers et les premiers répondants ont, quant à eux, été appelés à intervenir dans des situations d'urgence et pour contenir des inondations dans les résidences.

Nous soulignons les mesures d'urgence et de soutien exceptionnelles qui ont été mises en place pour assurer le maintien du centre de dépannage à des centaines de citoyens à l'Omni-Centre, qui a été un lieu de refuge vital.

Nous tenons également à saluer le travail des monteurs de ligne chez Hydro-Québec qui ont travaillé jour et nuit pour rétablir l'électricité dans notre ville.

Enfin, nous remercions chaleureusement les commerces locaux qui ont apporté leur soutien et leur solidarité à la communauté durant cette épreuve.

Au nom de tous les citoyens de notre ville, nous offrons nos plus sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à faire de cette période difficile une période de solidarité et de résilience.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 37.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-04-145

## **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2023**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 38, de lever la séance ordinaire du 18 avril 2023.

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 9 mai 2023**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H**

**2023-05-146**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du 9 mai 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

### **PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 08.

**2023-05-147**

#### **DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2023 ET ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2023 – APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances extraordinaire du 8 avril 2023 et ordinaire du 18 avril 2023, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver lesdits procès-verbaux des séances extraordinaire du 8 avril 2023 et ordinaire du 18 avril 2023.

### **DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

**2023-05-148**

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838* (liste numéro MP-2023-05).

2023-05-149

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS  
D'AVRIL 2023**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'avril 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

2023-05-150

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME DIANE RIOUX –  
PRÉPOSÉE AUX PRÊTS - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE  
PINCOURT**

Considérant que madame Diane Rioux, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, au bureau du Service des ressources humaines, une demande de congé sans solde pour la période du 24 mai au 21 juin 2023 inclusivement;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Diane Rioux, préposée aux prêts, un congé sans solde du 24 mai au 21 juin 2023 inclusivement selon sa demande déposée.

2023-05-151

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME MIREILLE  
PÉLADEAU - TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION -  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PINCOURT**

Considérant que madame Mireille Péladeau, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, au bureau du Service des ressources humaines, une demande de congé sans solde pour la période du 11 juillet au 25 août 2023 inclusivement;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Mireille Péladeau, technicienne en documentation, un congé sans solde du 11 juillet au 25 août 2023 inclusivement selon sa demande déposée.

2023-05-152

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE – AJOUT DE PANNEAUX D’AFFICHAGE, D’ARRÊT ET D’INTERDICTION**

Considérant les recommandations formulées en sous-comité de circulation ainsi qu'en Commission de sécurité publique le 24 avril 2023, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder aux modifications suivantes à la signalisation :

- installation de panneaux d'arrêt sur l'avenue Forest au coin de la rue Noyer, en directions est et ouest, ainsi que l'aménagement d'un passage piétonnier à cette intersection;
- installation de panneaux d'affichage de la circulation à sens unique dans le rond-point se trouvant à l'extrémité de la rue Racine;
- installation de panneaux d'interdiction de stationnement au pourtour immédiat du parc du Souvenir, malgré les recommandations du gestionnaire;
- installation de panneaux d'interdiction de stationnement du côté sud de l'avenue Monseigneur-Langlois entre la rue Bellevue et le boulevard Cardinal-Léger.

2023-05-153

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE FOURNITURES DIVERSES - CAMPAGNE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Considérant les objectifs 2023 de la Division de la sécurité publique;

Considérant l'approbation des membres de la Commission de sécurité publique du 14 mars 2022, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par le chef de la Division de la sécurité publique, monsieur François Plaisance, de fournitures diverses dans le cadre de la campagne de la sécurité routière auprès de divers fournisseurs, suivant recherche de prix, le tout pour la somme maximale de 17 246,25 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses financées par le surplus non réservé soient imputées au poste budgétaire 02-211-00-345.

## SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2023-05-154

### DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

## TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2023-05-155

### DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES » - OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME EXP – ÉTUDE ÉCOLOGIQUE ET DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATION MINISTÉRIELLES – RAMPE DE MISE À L'EAU – PARC BELLEVUE

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi, par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, d'un mandat à la firme EXP pour l'étude écologique de la rampe de mise à l'eau du parc Bellevue et le dépôt des demandes d'autorisation auprès des différents ministères, pour une somme maximale de 17 821,13 \$, toutes taxes incluses

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Infrastructures » soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-411.

2023-05-156

### AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-293 – AUTORISATION AU DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET « ACQUISITION D'UNE TECHNOLOGIE » - PROGRAMME ÉCOCAMIONNAGE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2022-09-293 – *Autorisation au directeur adjoint du Service des travaux publics et des infrastructures à présenter une demande d'aide financière dans cadre du volet « Acquisition d'une technologie » - Programme écocamionnage du ministère des transports du Québec (MTQ)*, afin d'y remplacer le nom de monsieur Miguel Faille, directeur adjoint du Service des travaux publics et des infrastructures, par le nom de madame Line St-Onge, directrice du Service des travaux publics et des infrastructures.

2023-05-157

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI D'UN CONTRAT D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE POTEAUX ET FILETS DE PARC – PARCS OLYMPIQUE ET SHAMROCK**

Considérant la tempête de verglas du mois d'avril 2023 qui a causé d'importants dommages à nos infrastructures des parcs Olympique et Shamrock, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi, par la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, d'un contrat d'achat et d'installation de poteaux et filets de parc, auprès de « Ligne STE inc. », pour la somme de 34 354,53 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02-752-00-522.

**LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

2023-05-158

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « INVESTISSEMENT EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX » - ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LES PARCS CHARDONNERET ET RENÉ-LÉVESQUE**

Considérant la recommandation de la Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture du 27 mars 2023, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par le directeur du Service des loisirs et des services communautaires, monsieur Francis Hamel, de mobilier urbain pour les parcs Chardonneret et René-Lévesque, auprès de « MOBI-MOBILIER URBAIN INC. », pour la somme de 16 717,36 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par la réserve « Investissement en parcs et terrains de jeux » soit imputée au poste budgétaire 22-700-40-060.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

## SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2023-05-159

### APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2023-007 - ACQUISITION D'UN CAMION AUTO-POMPE

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants :

Critère 1	Délai de livraison	20 points
Critère 2	Standardisation du camion incendie	20 points
Critère 3	Durabilité et garanties	20 points
Critère 4	Service après-vente	20 points
Critère 5	Prix	20 points

2023-05-160

### DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIEURIE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE POUR L'ASSISTANCE PENDANT LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE GÉNÉRATRICE À L'OMNI-CENTRE

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, pour des services professionnels en ingénierie électrique et mécanique pour l'élaboration des plans et devis ainsi que pour l'assistance pendant les travaux d'installation d'une nouvelle génératrice à l'Omni-Centre, auprès de « PLAN-A EXPERTS-CONSEILS INC. » pour la somme de 18 342,21 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée, par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 22-700-40-930.

## GREFFE ET COMMUNICATIONS

2023-05-161

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 931 RELATIF AUX NUISANCES

Madame la conseillère Diane Boyer dépose le projet de *Règlement numéro 931* intitulé *Règlement numéro 931 relatif aux nuisances* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté, le but de celui-ci étant de refondre le *Règlement 868* et de réglementer les matières nuisibles sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2023-05-162

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 865-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION NUMÉRO 865**

Considérant l'avis de motion du projet de *Règlement 865-03* lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, sous le numéro de résolution 2023-03-099;

Considérant l'adoption du premier projet de *Règlement 865-03* lors de la séance ordinaire du 18 avril 2023, sous le numéro de résolution 2023-04-139;

Considérant la tenue de la consultation publique du 9 mai 2023, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le deuxième projet de *Règlement numéro 865-03 modifiant le Règlement numéro 865 concernant la démolition d'un immeuble, tel qu'amendé*, de manière à s'arrimer avec les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) et de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002).

2023-05-163

**ADOPTION DES RÈGLEMENTS 780-26 (ZONAGE), 780-27 (ZONAGE), 786-02 (USAGES CONDITIONNELS), 841-03 (EAU), 917-01 (CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES), 927 (OCCUPATION ET ENTRETIEN) ET 929 (ART MURAL)**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les règlements suivants :

- **Règlement numéro 780-26** modifiant le *Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé*, de manière à modifier les normes applicables à la protection, coupe et plantation d'arbres;
- **Règlement numéro 780-27** modifiant le *Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé*, de manière à ajouter les usages « vente au détail de produits laitiers » (bar laitier) et « service de restauration » comme usages spécifiquement inclus dans la zone P3-11;
- **Règlement numéro 786-02** modifiant le *Règlement numéro 786 relatif aux usages conditionnels* de manière à ajouter l'usage « garde de poules urbaines » comme usage conditionnel dans les zones C1-24, H1-03, H1-04, H1-05, H1-06, H1-07, H1-08, H1-10, H1-11, H1-12, H1-15, H1-16, H1-21, H1-22, H1-27, H2-04, H2-06, H2-10, H3-03, H3-08, H3-09, H3-10, H3-12, H3-13, H4-01, H4-02, H4-03, H4-04, H4-06, H4-07, H4-08, H4-09, H4-12, H5-01, H5-03, H5-04, H5-05, H5-06, H5-07, H5-08, H6-03, H6-04, H6-06 et H6-09;
- **Règlement numéro 841-03** modifiant le *Règlement numéro 841 concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal, tel qu'amendé*, de manière à y ajouter des dispositions en lien avec les compteurs d'eau et d'y modifier les dispositions relatives à l'arrosage et au remplissage de piscines et spas;
- **Règlement numéro 917-01** abrogeant et remplaçant le *Règlement numéro 917 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux*;

- **Règlement numéro 927** relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, de manière à réglementer l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville;
- **Règlement numéro 929** relatif à l'art mural public, de manière à régir et encadrer la réalisation des projets d'art mural sur le territoire de la Ville.

2023-05-164

## **NOMINATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 927 ET 929**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
 APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître que les officiers suivants sont responsables d'appliquer les divers articles des Règlements 927 et 929 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant :

- Richard Dubois
- Max Gosselin
- Laura NicholsRossignol

## **SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

### **AFFAIRES NOUVELLES**

2023-05-165

## **MOTION DE FÉLICITATIONS – LAURÉATS DU PRIX ANNUEL DU MÉRITE PATRIMONIAL 2022**

Le conseil municipal de Pincourt tient à exprimer ses sincères félicitations aux lauréats du Prix annuel du Mérite patrimonial 2022, décerné par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et le CACVS. Cette distinction prestigieuse vise à reconnaître et à célébrer l'engagement exceptionnel envers la préservation et la mise en valeur du patrimoine local.

Tout d'abord, nous félicitons chaleureusement madame Claudia Chebin, lauréate du Prix annuel du Mérite patrimonial 2022 dans la catégorie individuelle. Madame Chebin s'est généreusement impliquée bénévolement pendant 27 ans au sein du conseil d'administration du Musée. Son dévouement et son expertise ont grandement contribué à l'enrichissement de l'institution et à la promotion de notre histoire locale. Nous saluons son engagement remarquable et lui exprimons notre profonde reconnaissance.

Nous adressons également nos félicitations au comité organisateur du 350<sup>e</sup> de l'île Perrot, récipiendaire du Prix annuel du Mérite patrimonial 2022 dans la catégorie organisationnelle. Sous la présidence de Lise Chartier, le comité a orchestré avec succès pas moins de 50 activités de mai à octobre 2022, attirant ainsi 25 000 personnes. Cette célébration du patrimoine local a été un véritable succès grâce aux efforts inlassables du comité et à sa vision inspirante pour faire rayonner nos 350 ans d'histoires collectives sur l'île Perrot. Nous tenons à souligner leur travail exceptionnel et à les féliciter pour cette reconnaissance méritée.

Ces récipiendaires sont de véritables ambassadeurs du patrimoine de notre région. Leur engagement et leur détermination ont contribué à préserver notre histoire, à renforcer notre identité collective et à promouvoir le patrimoine culturel de notre région.

Pour ses raisons, le conseil municipal de Pincourt tient à exprimer sa fierté et ses plus sincères félicitations à madame Claudia Chebin et au comité organisateur du 350<sup>e</sup> de l'île Perrot pour leur mérite patrimonial exceptionnel. Leur contribution indéniable à la préservation et à la promotion de notre patrimoine mérite d'être saluée et célébrée. Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts remarquables et à continuer d'inspirer notre communauté.

Bravo à tous les lauréats et à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces réalisations exceptionnelles !

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 24 et s'est terminée à 19 h 48.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-05-166

### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 49, de lever la séance ordinaire du 9 mai 2023.

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 13 juin 2023**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H**

2023-06-167

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du 13 juin 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

### **PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

La période de parole au public a débuté à 19 h et s'est terminée à 19 h 02.

2023-06-168

#### **DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023 – APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023.

### **DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

2023-06-169

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838* (liste numéro MP-2023-06).

2023-06-170

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE  
MAI 2023**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mai 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

2023-06-171

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ÉVENTUALITÉS » -  
ACHAT DE BARRIÈRES D'EAU DE TYPE MEGASECUR**

Considérant l'importance de prévenir les dommages causés par l'eau lors d'intempéries telles que les inondations printanières, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de barrières d'eau, auprès de la firme « MEGASECUR SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE INC. », pour la somme de 24 662,14 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par la réserve « Éventualités », soit imputée au poste budgétaire 02-230-01-695.

2023-06-172

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – ACCÉLÉRATION  
DE LA MISE EN PLACE D'ACTIONS PERMETTANT D'ACCROÎTRE  
LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, DES CYCLISTES ET DE TOUTES  
LES USAGÈRES ET DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE**

Considérant que les Québécoises et Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska, survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022;

Considérant que les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc;

Considérant que la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales;

Considérant que la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018 avec l'objectif de vision zéro accident, n'a toujours pas été déployée;

Considérant qu'en 2022, 36 piétons sont morts sur le territoire de la SQ, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

Considérant que selon l'Institut national de santé publique du Québec, entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé;

Attendu que la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée, car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique; en plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt demande au gouvernement provincial d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec.

Que la Ville de Pincourt demande au gouvernement provincial de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet.

Que la Ville de Pincourt demande au gouvernement provincial de mettre en œuvre la stratégie de prévention en sécurité routière.

Que la présente résolution soit transmise aux ministres des transports, de l'éducation, des affaires municipales et de la sécurité publique ainsi qu'au Centre de services scolaires Trois-Lacs et au Service de police de la Sûreté du Québec.

2023-06-173

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENVIRONNEMENT ET PLANTATION » - PLANTATION D'UNE FORÊT MINIATURE À LA MÉTHODE MIYAWAKI AU PARC OLYMPIQUE**

Considérant que la Ville de Pincourt désire offrir aux citoyens des espaces verts, dont notamment des forêts urbaines, et ainsi contribuer à améliorer sa biodiversité locale en plus d'absorber du CO<sub>2</sub> et de réduire les îlots de chaleur;

Considérant que le conseil municipal s'est doté d'une réserve financière « Environnement et plantation » lors d'une séance tenue le 16 novembre 2021, sous le numéro de résolution 2021-11-362, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat de services en reboisement social à travers la plantation d'une forêt miniature à la manière Miyawaki au parc Olympique, auprès de la firme « ARBRE-ÉVOLUTION COOP DE SOLIDARITÉ », pour la somme de 3 867,76 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser la Ville à contribuer pour une somme de 10 000 \$, pour les travaux internes connexes à la plantation de cette forêt miniature.

Que ces dépenses, financées par le surplus réservé « Environnement et plantation », soient imputées au poste budgétaire 22-700-10-075.

2023-06-174

**DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ  
« ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » - ACHAT  
DE BANCS HÉRITAGE**

Considérant que la Ville de Pincourt désire offrir aux citoyens la possibilité de dédier un banc en mémoire d'un individu ayant marqué la municipalité ou offrir aux familles éprouvées la possibilité de dédier un banc à la mémoire d'un être cher ayant résidé à Pincourt;

Considérant que le conseil municipal a adopté la Politique sur le Programme de bancs Héritage lors d'une séance tenue le 14 juin 2022, sous le numéro de résolution 2022-06-197;

Considérant que la Ville de Pincourt veut procéder à l'achat d'inventaire de trois (3) bancs Héritage supplémentaires;

Considérant que la Ville de Pincourt contribuera pour une somme maximale de 2 000 \$ pour les travaux connexes et l'installation par banc;

Considérant que les citoyens devront acquitter les frais de l'achat desdits bancs, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de trois (3) bancs en lien avec la Politique du programme de bancs Héritage, par le chargé de projets à la direction générale, monsieur Simon Grenier, auprès de la firme « SPORTS-INTER PLUS », pour la somme de 6 432,85 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser la Ville à contribuer pour une somme de 6 000 \$, pour les travaux connexes et l'installation des trois (3) bancs Héritage.

D'autoriser les Services financiers et administratifs à facturer trois (3) bancs Héritage auprès des trois (3) citoyens choisis par le comité de sélection.

Que ces dépenses, financées par le surplus réservé « Entretien des immeubles et mobilier urbain », soient imputées au poste budgétaire 22-700-50-896.

2023-06-175

**ADOPTION DE POLITIQUES – GESTION DES PLAINTES ET REQUÊTES CITOYENNES ET SÉCURITÉ INFORMATIQUE**

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'adoption des politiques suivantes :

- Politique sur la gestion des plaintes et requêtes citoyennes;
- Politique de sécurité informatique;

lesdites politiques étant jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2023-06-176

**JOURNÉE NATIONALE DE SENSIBILISATION AU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER - PROCLAMATION**

Considérant que la Journée nationale de sensibilisation au bien-être des personnes atteintes de cancer est le 26 juin et qu'en soulignant celle-ci, nous pouvons collectivement accroître la reconnaissance et la disponibilité des services de bien-être pour les personnes atteintes du cancer et soutenir les personnes touchées de près ou de loin par le cancer dans notre communauté;

Considérant l'importance des services de bien-être liés au cancer et leurs avantages potentiels pour les personnes qui pourraient en bénéficier grandement;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts du Centre de bien-être de L'ouest de L'île dans la tenue de cette journée, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De proclamer le 26 juin « Journée nationale de sensibilisation au bien-être des personnes atteintes de cancer » et de souligner cette journée en tant que telle, notamment sur les médias sociaux de la Ville.

2023-06-177

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'UN RADAR DE CONTRÔLE DE VITESSE SOUS LA FORME D'UN FEU DE RALENTISSEMENT ÉDUCATIF (FRED) – PROJET PILOTE**

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un radar de contrôle de vitesse sous la forme d'un feu de ralentissement éducatif (FRED), auprès de la firme « SIGNALISATION KALITEC INC. », pour la somme de 17 245,10 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 22-220-40-092.

2023-06-178

**DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –  
OCTROI DE CONTRAT POUR LA PREMIÈRE ŒUVRE D'ART  
MURALE À LA PISCINE MUNICIPALE – PROGRAMME  
D'INTÉGRATION DES ARTS AU PAYSAGE URBAIN**

Considérant la recommandation formulée par le Comité d'intégration des arts au paysage urbain le 8 juin 2023, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de contrat pour la réalisation du premier projet d'œuvre d'art murale à la piscine municipale dans le cadre du programme d'intégration des arts au paysage urbain, auprès de la firme « LES CRÉATIONS JEAN PRONOVOST », pour la somme de 28 743,75 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 22-100-40-701.

**SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

2023-06-179

**DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

**TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

2023-06-180

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT  
DE BACS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
2024**

Considérant que la Ville de Pincourt a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2024;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville de Pincourt désire participer à cet achat regroupé pour se procurer 50 bacs d'une capacité de 360 litres de couleur anthracite et 40 bacs aérés de 240 litres de couleur brun, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que la Ville de Pincourt confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé pour la fourniture de 50 bacs d'une capacité de 360 litres de couleur anthracite et 40 bacs aérés de 240 litres de couleur brun pour l'année 2024.

Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Pincourt s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville de Pincourt à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés par la Ville de Pincourt. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Pincourt s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Pincourt s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2024, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles.

Que la Ville de Pincourt reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2 %.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2023-06-181

**AMENDEMENTS AUX RÉSOLUTIONS NUMÉROS 2023-03-077 ET 2023-05-157 - OCTROI DE MANDAT POUR L'ACHAT DE QUAIS DE PROLONGEMENT POUR LES QUAIS DES PARCS D'AMBROSIO ET RENÉ-LÉVESQUE ET OCTROI D'UN CONTRAT D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE POTEAUX**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender :

- la résolution numéro 2023-03-077 – Octroi de mandat pour l'achat de quais de prolongement pour les quais des parcs d'Ambrosio et René-Lévesque afin de modifier la somme de « 17 512,99 \$ » par celle de « 18 432,79 \$ »;
- la résolution numéro 2023-05-157 – Octroi de contrat d'achat et d'installation de poteaux et filets de parc – Parcs Olympique et Shamrock afin de modifier la somme de « 34 354,53 \$ » par celle de « 35 389,31 \$ ».

2023-06-182

**DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UN TRACTEUR DE TYPE TORO MULTIFONCTIONNEL POUR GAZON INCLUANT CABINE ET SOUFFLEUR À NEIGE**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un tracteur de type Toro multifonctionnel pour gazon incluant cabine et souffleur à neige, suivant recherche de prix, auprès de la firme « LES PRODUITS TURF CARE CANADA LIMITÉE », pour la somme de 100 752,59 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste budgétaire 22-300-40-090.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 20 150,52 \$, à compter de l'exercice financier 2024.

2023-06-183

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INVESTISSEMENT EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX » - OCTROI D'UN MANDAT POUR DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES ET L'INSTALLATION D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE SOUS-TERRAIN AU PARC**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi, par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, d'un mandat pour des travaux d'amélioration des panneaux électriques et l'installation d'un réseau d'eau potable sous-terrain au parc Bellevue, auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 25 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus réservé « Investissement en parcs et terrains de jeux », soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-035.

2023-06-184

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 856 – OCTROI DE MANDAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES STATIONNEMENTS DE LA CASERNE-ATELIERS - APPEL D'OFFRES 2023-004**

Considérant le processus d'appel d'offres 2023-004 qui s'est terminé le 8 juin 2023;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

<b>Firmes ayant soumissionné</b>	<b>Soumission conforme</b>	<b>Coût (taxes incluses)</b>
Pavages D'Amour Inc.	Oui	457 152,10 \$
Pavages Théorêt Inc.	Oui	473 143,21 \$
Transport J-R Cyr et fils Inc.	Oui	489 869,28 \$
Ali Excavation Inc.	Oui	601 034,70 \$

il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection des stationnements de la Caserne-Ateliers, auprès de « PAVAGES D'AMOUR INC. » pour la somme de 457 152,10 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le *Règlement d'emprunt numéro 856*, soit imputée au poste budgétaire 22-300-20-035.

**LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

2023-06-185

**AUTORISATION DE L'ACTIVITÉ KERMESE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'école Notre-Dame-de-Lorette à tenir une kermesse dans le parc Olympique le vendredi 23 juin 2023 ainsi que d'autoriser la fermeture partielle de la rue Lussier en partie est, à partir de la rue Bellevue jusqu'au boulevard Cardinal-Léger, de 8 h 30 à 14 h 30.

D'autoriser les différents services municipaux (Service des loisirs et des services communautaires, Service des travaux publics et des infrastructures, Service d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation des événements, le cas échéant.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire des événements.

2023-06-186

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « INVESTISSEMENT EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX » - ACHAT DE FONTAINES À BOIRE POUR DIVERS PARCS**

Considérant la recommandation formulée lors de la Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture du 15 mai 2023, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat par le directeur du Service des loisirs et des services communautaires, monsieur Francis Hamel, de fontaines à boire pour divers parcs, auprès de « TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. » pour la somme de 47 392,70 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par la réserve « Investissement en parcs et terrains de jeux », soit imputée au poste budgétaire 22-700-40-750.

**SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE**

2023-06-187

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE DE SONORISATION ET DE VIDÉO INCLUANT L'ÉCLAIRAGE, LES ACCESSOIRES ET LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 12 AOÛT 2023**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, pour et au nom de la Ville de Pincourt, du contrat de service de sonorisation et de vidéo incluant l'éclairage, les accessoires et la main-d'œuvre dans le cadre de la Journée des pompiers du 12 août 2023, auprès de « Show Devant » pour une somme de 45 386,38 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-227-00-496.

2023-06-188

**AUTORISATION DE CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE TRANSPORT COLLECTIF ENTRE L'ARTM, EXO, TRANSBUS ET LA VILLE DE PINCOURT - JOURNÉE DES POMPIERS**

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la conclusion d'une entente relative à la fourniture de transport collectif particulier dans le cadre de la Journée des pompiers 2023.

Que l'entente soit annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2023-06-189

### NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant l'article 10 du *Règlement numéro 782* - Durée du mandat d'un membre;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Maria Gheorghiu pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une durée de deux (2) ans.

## GREFFE ET COMMUNICATIONS

2023-06-190

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 843-03

Monsieur le conseiller Hugo Gendreau dépose le projet de *Règlement numéro 843-03* intitulé *Règlement modifiant le Règlement 843*, tel qu'amendé, sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Pincourt et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté, le but de celui-ci étant de préciser les dispositions en lien avec les avis d'intention et de proposition.

2023-06-191

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 931 RELATIF AUX NUISANCES

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 931* en séance ordinaire du 9 mai 2023, sous le numéro de résolution 2023-05-161, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 931 relatif aux nuisances*.

## SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

## **AFFAIRES NOUVELLES**

2023-06-192

### **MOTION DE REMERCIEMENTS – EFFORTS AYANT MENÉ À RETROUVER LE CITOYEN PERDU À PINCOURT**

Considérant la disparition d'un Pincourtois en date du 21 mai 2023;

Considérant le travail exceptionnel des Services de la Ville déployé sur le terrain, notamment les représentants du Service d'urgence et de protection incendie et de la division de la Sécurité publique;

Considérant l'implication particulière des diverses équipes de la Sûreté du Québec et les ressources que celles-ci ont mobilisées, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier l'ensemble des intervenants dépêchés sur le territoire de la Ville de Pincourt et de les féliciter pour leur excellent travail qui a permis de retrouver sain et sauf notre citoyen.

De faire parvenir une copie de la présente résolution aux Services de la Ville impliqués lors de cette démarche.

De faire parvenir une copie de la présente résolution au poste de police de la Sûreté du Québec de Vaudreuil-Dorion.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 20 et s'est terminée à 20 h 07.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-06-193

### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 07, de lever la séance ordinaire du 13 juin 2023.

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le jeudi 15 juin 2023**, à 12 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

### **ORDRE DU JOUR**

#### **CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 15 juin 2023 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023 et approbation dudit procès-verbal
3. Congédiement – Employé matricule 3001
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 15 juin 2023

### **CERTIFICAT**

Je soussignée, M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE – 12 H**

2023-06-194

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 12 h, d'ouvrir la séance extraordinaire du 15 juin 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

2023-06-195

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023 – APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023.

2023-06-196

**CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ MATRICULE 3001**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder au congédiement de l'employé matricule 3001.

D'accorder à la Direction générale le mandat de donner plein effet à la présente résolution en avisant par écrit l'employé matricule 3001 de son congédiement.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'auditoire.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-06-197

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2023**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 12 h 02, de lever la séance extraordinaire du 15 juin 2023.

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le lundi 19 juin 2023**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : M<sup>e</sup> Étienne Bergevin Byette, directeur général  
M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

### **ORDRE DU JOUR**

#### **CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 19 juin 2023 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2023 et approbation dudit procès-verbal
3. Autorisation de signature des ententes avec les Villes de Vaudreuil-Dorion, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la municipalité de Terrasse-Vaudreuil – Aréna Cité-des-jeunes
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 19 juin 2023

### **CERTIFICAT**

Je soussignée, M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

\_\_\_\_\_  
M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE – 12 H**

2023-06-198

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance extraordinaire du 19 juin 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

2023-06-199

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2023 – APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2023.

2023-06-200

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES AVEC LES VILLES DE VAUDREUIL-DORION, NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT ET LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL – ARÉNA DE LA CITÉ-DES-JEUNES**

Considérant que les municipalités situées sur l'île Perrot veulent établir depuis plusieurs années un aréna sur l'île et que les démarches pour l'obtention de subventions pour la réalisation de ce projet ont été infructueuses à ce jour;

Considérant que depuis l'adoption d'une résolution à cet effet par le conseil municipal en 2022, le site de l'ancien aréna à Pincourt est actuellement à l'étude afin d'évaluer les différentes avenues qui s'offrent à la Ville de Pincourt pour parachever ce complexe sportif;

Considérant que l'aréna de la Cité-des-Jeunes, situé au 2580, chemin Paul-Gérin-Lajoie sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, est actuellement à vendre et que bien qu'il soit situé hors du territoire de l'île Perrot, son utilisation par les municipalités de l'île Perrot permettrait de maintenir et même d'accroître l'offre d'activités sportives, récréatives et communautaires pour leurs citoyens et les associations de la région;

Considérant que les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désirent exploiter temporairement un aréna municipal sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Considérant que la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite acquérir l'immeuble requis pour réaliser ce projet conditionnellement à la conclusion d'une entente de fourniture de services avec les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

Considérant que les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaitent conclure entre elles une entente détaillant les modalités d'exploitation de cet aréna;

Considérant que la signature de ces diverses ententes permettra d'éviter toute rupture de services pour la population de l'île Perrot en termes d'accès à du temps de glace, de façon locale, en attendant une solution permanente sur le territoire de l'île Perrot;

Considérant que la signature de ces diverses ententes ne doit en aucun cas être interprétée comme une interruption des efforts de la Ville d'évaluer ses propres opportunités pour l'aréna situé à Pincourt et qu'il s'agit tout simplement de deux projets différents avec l'objectif commun d'offrir du temps de glace récréatif à la population de l'île Perrot, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Diane Boyer

ONT VOTÉ POUR

Denise Bergeron  
Diane Boyer  
Claudine Girouard-Morel  
René Lecavalier

ONT VOTÉ CONTRE

Hugo Gendreau  
Sam Ierfino

#### ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de fourniture de services dont le texte est substantiellement conforme à l'entente présentée pour l'exploitation d'un aréna avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, et de concert avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil suivant la conclusion d'une entente d'exploitation de ce même aréna, une entente de fourniture de services dont le texte est substantiellement conforme à l'entente présentée avec la Ville de Vaudreuil-Dorion, le tout sous réserve de l'acquisition de l'aréna de la Cité-des-Jeunes par cette dernière.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 09 et s'est terminée à 19 h 11.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-06-201

#### LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

René Lecavalier  
Diane Boyer

À 19 h 12, de lever la séance extraordinaire du 19 juin 2023.

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le 11 juillet 2023**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H**

**2023-07-202**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du 11 juillet 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

### **PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

Personne ne s'est manifesté lors de la période de parole au public.

**2023-07-203**

#### **DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2023.

### **DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

**2023-07-204**

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838* (liste numéro MP-2023-07).

2023-07-205

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE  
JUN 2023**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juin 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

2023-07-206

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE – AJOUT DE  
PANNEAU D’AFFICHAGE – 5<sup>E</sup> AVENUE INTERSECTION  
BOULEVARD CARDINAL-LÉGER**

Considérant que les intempéries rendent parfois difficile la visibilité du marquage de rue audit endroit, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder aux modifications suivantes à la signalisation :

- installation d'un panneau d'affichage de signalisation routière latérale sur la 5<sup>e</sup> Avenue à l'intersection du boulevard Cardinal-Léger.

2023-07-207

**AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT N° 1 - ENTENTE DE  
COLLABORATION RELATIVE AU SERVICE D'URGENCE ET DE  
PROTECTION INCENDIE**

Considérant que les Villes de Pincourt et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (NDIP) ont signé, le 16 mars 2021, une entente intermunicipale relative à une desserte en couverture incendie pour les territoires des deux villes;

Considérant que la répartition des charges, prévues pour la première année de ladite entente, était établie à celle-ci et qu'il était prévu que cette répartition soit revue, annuellement, par la suite en fonction du nombre d'appels annuel pour chacun des secteurs en comparaison au nombre total d'appels du service;

Considérant qu'il y a lieu de revoir la répartition des charges pour que les dépenses soient réparties entre les deux villes au prorata des appels incendie, seulement sans tenir compte des appels de premiers répondants;

Considérant qu'un avenant à l'entente doit être signé par les parties pour refléter ce changement dans la répartition des dépenses, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, ainsi que la directrice générale adjointe et greffière, M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant n<sup>o</sup> 1 à l'Entente de collaboration relative au service incendie avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

## **SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

**2023-07-208**

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

## **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**2023-07-209**

### **DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ENTÉRINER L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AUTOUR DES TERRAINS DE PICKLEBALL**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagement autour des terrains de pickleball au parc Olympique auprès de « PAYSAGEMENT M&M » pour la somme de 21 707,28 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 02-752-00-522.

**2023-07-210**

### **DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES STATIONNEMENTS DE L'HÔTEL DE VILLE**

Considérant la demande de prix auprès de divers fournisseurs;

Considérant les offres reçues et leur analyse, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection des stationnements de l'hôtel de ville auprès de « LES PAVAGES THÉORÉT INC. » pour la somme de 67 092,51 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus réservé « Infrastructures », soit imputée au poste budgétaire 22-100-10-534.

2023-07-211

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-349 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS « DÉNEIGEMENT DES ÉCOLES » - OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉCOLES ET DES STATIONNEMENTS INCITATIFS POUR LA SAISON 2022-2023**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2022-11-349, Dépense financée par le fonds « Déneigement des écoles » - Octroi du contrat de déneigement des stationnements des écoles et des stationnements incitatifs pour la saison 2022-2023, afin d'y remplacer le fonds « Déneigement des écoles » par le « Fonds d'administration ».

2023-07-212

**DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » – COÛTS EXCÉDENTAIRES DÉCOULANT DE LA DURÉE PROLONGÉE DES TRAVAUX - CONTRAT POUR LE PAVAGE, LES BORDURES ET L'ÉCLAIRAGE DU CHEMIN DE LA POINTE-AUX-RENARDS – PHASE 1**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense pour coûts excédentaires découlant de la durée prolongée des travaux de pavage, bordures et éclairage du chemin de la Pointe-aux-Renards - Phase 1 auprès de la firme « ROXBORO EXCAVATION INC. » pour la somme de 56 293,95 \$, en net.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures », soit imputée au poste budgétaire 22-400-10-854.

2023-07-213

**DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT - USINE  
D'ÉPURATION DES EAUX**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser :

- L'achat d'une imprimante à étiquettes P-Touch auprès de la firme « TENAQUIP LIMITÉE » pour la somme de 2 515,46 \$, toutes taxes incluses, et que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste budgétaire 22-400-40-085 et remboursée en trois (3) paiements annuels égaux de 838,49 \$, à compter de l'exercice financier 2024.
- L'achat de deux compresseurs et d'un panneau filtre à bande auprès de la firme « KAESER COMPRESSEURS CANADA INC. » pour la somme de 29 435,63 \$, toutes taxes incluses, et auprès de divers fournisseurs pour la somme de 2 564,37 \$, toutes taxes incluses, et que ces dépenses en immobilisation, financées par le fonds de roulement, soient imputées au poste budgétaire 22-400-40-089 et remboursées en cinq (5) paiements annuels égaux de 6 400 \$, à compter de l'exercice financier 2024.
- Les travaux de mise à niveau de la station de pompage SP-04 auprès de la firme « Solutions P-Logix inc. » pour la somme maximale de 15 000 \$, toutes taxes incluses, et auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 8 000 \$, toutes taxes incluses, et que ces dépenses, financées par le fonds de roulement, soient imputées au poste budgétaire 22-400-10-036 et remboursées en cinq (5) paiements annuels égaux de 4 600 \$, à compter de l'exercice financier 2024.

2023-07-214

**DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –  
RESURFAÇAGE DE LA RUE RÉGENT**

Considérant la demande de prix auprès de divers fournisseurs;

Considérant les offres reçues et leur analyse, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour les travaux de resurfaçage de la rue Régent auprès de « LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. » pour la somme de 80 350,28 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-072.

## **LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

2023-07-215

### **ENTÉRINER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN CULTURE POUR LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES DE 12 À 18 ANS - 2023-2024**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le dépôt, par la régisseuse de la Bibliothèque, madame Sylvie De Repentigny, dans le cadre de l'appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans - 2023-2024 du ministère de la Culture et des Communications, une demande pour le projet « Ensemble au parc », la Ville s'engageant à réaliser le projet pour lequel la demande sera déposée.

D'autoriser madame Sylvie De Repentigny, régisseuse de la Bibliothèque, ou monsieur Francis Hamel, directeur du Service des loisirs et des services communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis dans le cadre de ce projet.

2023-07-216

### **AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES VOLET ACCOMPAGNEMENT (PAFLPH-1 2023-2024)**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et des services communautaires, monsieur Francis Hamel, et/ou le directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à présenter une demande de subvention au « Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées volet accompagnement (PAFLPH-1 2023-2024) », pour conclure une entente d'accessibilité du loisir aux personnes handicapées avec « Zone Loisir Montérégie ».

Que la Ville de Pincourt s'engage à assumer, à même le budget annuel, la portion non subventionnée des coûts associés à ce projet.

## **SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE**

2023-07-217

### **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2022-11-353 – DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION D'UN RÉSEAU DE STATION MÉTÉO INTELLIGENTE AVEC CAPTEUR DE TEMPÉRATURE DE LA CHAUSSÉE**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2022-11-353, Dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement – Achat et installation d'un réseau de station météo intelligente avec capteur de température de la chaussée, afin d'y remplacer la somme de « 22 995 \$ » par la somme de « 27 695 \$ ».

2023-07-218

**ENTÉRINER L'OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉLABORATION D'UN DEVIS TECHNIQUE AVEC CRITÈRES QUALITATIFS EN LIEN AVEC L'ACQUISITION ÉVENTUELLE D'UN CAMION AUTOPOMPE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ**

Considérant que la Ville désire lancer prochainement un appel d'offres en lien avec l'acquisition d'un camion autopompe;

Considérant la complexité technique d'un tel devis d'appel d'offres, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un mandat pour l'élaboration d'un devis technique avec critères qualitatifs en lien avec l'acquisition éventuelle d'un camion autopompe auprès de la firme « Flotte Conseil » pour une somme maximale de 4 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 22-220-40-926.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2023-07-219

**DÉPENSES FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN VÉHICULE USAGÉ POUR LE SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA SÉCURITÉ PULIQUE**

Considérant le besoin des différents services et l'opportunité d'acquérir un véhicule usagé auprès d'un marchand local;

Considérant la recommandation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'un véhicule usagé Ford Explorer XLT, auprès de la firme « FORD ÎLE-PERROT INC. » pour la somme de 43 699,75 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser le lettrage du véhicule auprès de la firme « St-Clet Design » pour la somme de 1 262,45 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses, financées par le fonds de roulement, soient imputées au poste budgétaire 22-600-50-895.

Que ces emprunts, au fonds de roulement, soient remboursés en cinq (5) paiements annuels égaux de 8 992,44 \$, à compter de l'exercice financier 2024.

2023-07-220

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Considérant l'article 10 du *Règlement numéro 782* « Durée du mandat d'un membre »;

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Philippe Cousineau pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une durée de deux (2) ans.

2023-07-221

**APPROBATION DU PROJET I24851 - BELL CANADA**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet I24851 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2023-07-222

**APPROBATION DU PROJET DCL-23297786 - HYDRO-QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet DCL-23297786 d'Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2023-07-223

**APPROBATION DU PROJET SD-23-0714 - ÉNERGIR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet SD-23-0714 d'Énergir concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

**GREFFE ET COMMUNICATIONS**

2023-07-224

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 865-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 865 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant la démolition d'un immeuble sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du *Règlement modifiant le Règlement concernant la démolition d'un immeuble* a été donné lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, sous le numéro de résolution 2023-03-099;

Considérant l'adoption du premier projet de *Règlement 865-03* lors de la séance ordinaire du 18 avril 2023, sous le numéro de résolution 2023-04-140;

Considérant la tenue de la consultation publique le 9 mai 2023;

Considérant l'adoption du deuxième projet de *Règlement 865-03* lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023, sous le numéro de résolution 2023-05-162, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 865-03 modifiant le Règlement numéro 865 concernant la démolition d'un immeuble*, tel qu'amendé, le but de celui-ci étant de s'arrimer avec les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) et de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002).

De faire parvenir une copie du règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2023-07-225

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - RÉDUCTION DE LA LARGEUR MINIMALE D'UN TERRAIN À SUBDIVISER EN DEUX - LOT PORTANT LE NUMÉRO 1 721 848 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot portant le numéro 1 721 848 du cadastre du Québec;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, le 7 juin 2023, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 22 juin 2023, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée pour le lot portant le numéro 1 721 848 afin de réduire la largeur minimale exigée de 18 mètres à 13,80 mètres et de permettre la construction de deux habitations unifamiliales isolées sur deux lots à être créés à même le lot portant le numéro 1 721 848 du cadastre du Québec.

2023-07-226

**AUTORISATION DE PROCÉDURE JUDICIAIRE**

Considérant la mise en demeure envoyée le 9 février 2021 au propriétaire des immeubles situés aux 528, 3<sup>e</sup> Boulevard et 1067, chemin Duhamel et le défaut, par celui-ci, de s'y conformer;

Considérant la résolution numéro 2021-03-110 et le jugement rendu dans le dossier en découlant;

Considérant l'usage dérogatoire et les nuisances qui se reproduisent de nouveau, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser M<sup>e</sup> Patrice Gladu, exerçant à titre d'avocat au sein du cabinet « Dunton Rainville » et mandaté par la Ville de Pincourt, à intenter toute procédure judiciaire utile aux fins de faire respecter la réglementation municipale et ainsi faire cesser les usages non conformes répertoriés aux 528, 3<sup>e</sup> Boulevard et 1067, chemin Duhamel.

## **SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

### **AFFAIRES NOUVELLES**

2023-07-227

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS - IMPLICATION CITOYENNE ET ÉTUDE COMPARATIVE DES ÉLÉMENTS DÉMOCRATIQUES PINCOURT/MORGES**

Considérant que M. Philippe Nathan Crisafi est un citoyen fort engagé à titre de bénévole à la Ville de Pincourt;

Considérant l'implication de M. Crisafi au sein du comité interculturel de la Ville, initialement à titre de vice-président et aujourd'hui à titre de co-président, ainsi qu'en tant que membre du comité jeunesse;

Considérant qu'en tant que membre des comités de la Ville, il sert de leader et encourage les jeunes à s'impliquer dans la vie municipale;

Considérant qu'à la fin de son parcours académique collégial, il a rédigé un mémoire sur la démocratie participative telle que mise en pratique dans la Ville de Morges en Suisse;

Considérant que sa recherche vise à améliorer et accroître la participation des citoyens.ennes dans la politique municipale;

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier et de féliciter M. Philippe Nathan Crisafi pour son implication exemplaire dans les institutions démocratiques de la Ville de Pincourt et de lui souhaiter du succès dans ses prochaines études en droit.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 22 et s'est terminée à 19 h 30.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-07-228**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 31, de lever la séance ordinaire du 11 juillet 2023.

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le 8 août 2023**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H**

**2023-08-229**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du 8 août 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

### **PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

La période de parole au public a débuté à 19 h et s'est terminée à 19 h 01.

**2023-08-230**

#### **DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023 – APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023.

### **DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

**2023-08-231**

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838* (liste numéro MP-2023-08).

2023-08-232

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE  
JUILLET 2023**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juillet 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

2023-08-233

**DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –  
OCTROI DE CONTRAT POUR UNE ŒUVRE D'ART MURALE  
COMPLÉMENTAIRE À LA PISCINE MUNICIPALE – PROGRAMME  
D'INTÉGRATION DES ARTS AU PAYSAGE URBAIN**

Considérant l'octroi de contrat pour la première œuvre d'art murale à la piscine municipale dans le cadre du Programme d'intégration des arts au paysage urbain, sous la résolution numéro 2023-06-178, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un mandat pour la création d'une œuvre d'art murale complémentaire à la piscine municipale auprès de la firme « *LES CRÉATIONS JEAN PRONOVOST* », pour la somme maximale de 3 500 \$ ainsi qu'une somme additionnelle de 500 \$ auprès de divers fournisseurs, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses, financées par le surplus non réservé, soient imputées au poste budgétaire 22-100-40-701.

2023-08-234

**ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ASSURANCE COLLECTIVE  
ESTRIE-MONTÉRÉGIE**

Considérant que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Ville de Pincourt et son conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2029;

Considérant que « *Mallette Actuaire inc.* » s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'UMQ dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

Considérant que la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant « *Mallette Actulaires inc.* » et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à « *Mallette Actulaires inc.* » en conséquence, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville de Pincourt confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

Que l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie soit d'une durée maximale de cinq (5) ans, soit pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2029;

Que la Ville de Pincourt mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Ville de Pincourt s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant « *Mallette Actulaires inc.* », dont la Ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

Que la Ville de Pincourt s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

2023-08-235

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – EMPLOYÉE MATRICULE 2038 – LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES (BIBLIOTHÈQUE)**

Considérant que le matricule 2038, employée qui cumule cinq (5) années ou plus de service continu, a déposé, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde selon l'article 23.02 de la convention collective de travail en vigueur, soit du 16 octobre 2023 au 4 décembre 2023 inclusivement, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder, à l'employée matricule 2038, un congé social sans solde du 16 octobre 2023 au 4 décembre 2023 inclusivement, selon sa demande déposée.

2023-08-236

**DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « RÉSERVE INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DE RÉSEAUX » - ACHAT ET INSTALLATION DE CAMÉRAS ET AUTRES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ**

Considérant l'importance de prévenir les dommages à nos infrastructures et d'assurer la sécurité des employés municipaux, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de division Technologies de l'information, monsieur Luc Jollet, à procéder à l'acquisition et à l'installation de caméras de sécurité et divers autres dispositifs pour prévenir les dommages à nos infrastructures et afin d'assurer la sécurité des employés dans les divers bâtiments municipaux, après recherche de prix, auprès de la firme « CS SÉCURITÉ INC. » pour la somme de 83 880 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser également un montant de 5 000 \$, taxes incluses, auprès de divers fournisseurs afin de finaliser le projet.

Que ces dépenses, financées par le surplus réservé « Réserve Informatique et amélioration de réseaux », soient imputées au poste budgétaire 22-300-40-088.

2023-08-237

**OFFRE D'ACHAT PAR LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION – ACQUISITION DE L'ARÉNA DE LA CITÉ-DES-JEUNES**

Considérant que les municipalités situées sur l'île Perrot veulent établir depuis plusieurs années un aréna sur l'île et que les démarches pour l'obtention de subventions pour la réalisation de ce projet ont été infructueuses à ce jour;

Considérant que l'aréna de la Cité-des-Jeunes, situé au 2580, chemin Paul-Gérin-Lajoie sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, est actuellement à vendre et que bien qu'il soit situé hors du territoire de l'île Perrot, son utilisation par les municipalités de l'île Perrot permettrait de maintenir et même d'accroître l'offre d'activités sportives, récréatives et communautaires pour leurs citoyens et les associations de la région;

Considérant que les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaitent exploiter temporairement un aréna municipal sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Considérant que la Ville de Vaudreuil-Dorion a accepté d'acquérir l'immeuble requis pour réaliser ce projet, conditionnellement à la conclusion d'une entente de fourniture de services avec les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

Considérant que par l'adoption de la résolution numéro 2023-06-200 le 19 juin 2023, le conseil de la Ville de Pincourt a approuvé la signature d'une entente de fourniture de services avec les villes de Vaudreuil-Dorion et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil détaillant les modalités d'exploitation de cet aréna;

Considérant qu'en vertu de l'article 4 de cette entente, la Ville de Vaudreuil-Dorion doit procéder aux démarches relatives à l'acquisition de l'aréna et consulter, au préalable, les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt ainsi que la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil afin d'obtenir leur accord pour le prix d'acquisition et les modalités de financement, puisque celles-ci assumeront les annuités du remboursement en capital et en intérêts de l'emprunt, en plus des coûts d'exploitation, d'entretien et de réparation de l'aréna;

Considérant qu'en vertu de l'article 4 de cette entente, les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt ainsi que la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pouvaient requérir la réalisation, à leurs frais, d'une vérification comptable diligente des livres de l'entreprise actuellement propriétaire de l'aréna, ce qu'elles ont fait, par l'intermédiaire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que suivant l'accord des parties, la Ville de Vaudreuil-Dorion conclura une promesse d'achat et les démarches pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer le coût d'acquisition de l'aréna;

Considérant que la Ville de Vaudreuil-Dorion est disposée à déposer une promesse d'achat au montant de 3 150 000 \$, plus taxes applicables, et qu'elle a déjà adopté un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'infrastructures, dont l'aréna de la Cité-des-Jeunes, avec un terme d'emprunt de 25 ans (Règlement d'emprunt numéro 1839), il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt approuve le montant de 3 150 000 \$, plus taxes applicables, de la promesse d'achat conditionnelle qui sera déposée par la Ville de Vaudreuil-Dorion pour l'acquisition de l'aréna et le terme d'emprunt de 25 ans prévu au Règlement d'emprunt numéro 1839 adopté par la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Que cette offre d'achat soit conditionnelle à la finalisation de la vérification diligente des dernières données financières soumises aux villes par l'entreprise actuellement propriétaire de l'aréna et à ce que les résultats de cette vérification soient à la satisfaction de la Ville.

Que le directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, et les Services administratifs et financiers soient mandatés, pour et au nom de la Ville de Pincourt, pour évaluer les résultats de la vérification diligente ci-haut mentionnée avec les autres villes parties à l'entente.

2023-08-238

#### **JOURNÉE DE SENSIBILISATION À LA MALADIE POLYKYSTIQUE DES REINS (MPR) - 4 SEPTEMBRE - PROCLAMATION**

Considérant que la Fondation canadienne de la maladie polykystique des reins (MPR) encourage les élus municipaux à se joindre à la lutte contre la MPR en accordant davantage de visibilité à cette maladie génétique potentiellement mortelle ainsi qu'à l'impact qu'elle engendre sur la vie de milliers de Canadiens à l'échelle nationale;

Considérant que la mission de la Fondation canadienne de la MPR consiste à promouvoir la recherche, la mobilisation, l'éducation, le soutien et la sensibilisation afin de trouver des traitements contre la maladie MPR et sa méthode de guérison afin d'améliorer la vie de toutes celles et de tous ceux qui en souffrent;

Considérant que Santé Canada reconnaît le 4 septembre comme étant la *Journée nationale de sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR)*, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt proclame le 4 septembre *Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR)*, telle que reconnue par Santé Canada et qu'elle encourage la population à appuyer généreusement la cause de la Fondation canadienne de la MPR, et ce, afin d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de cette maladie.

## **SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

**2023-08-239**

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

**2023-08-240**

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 7 août 2023 en tout ou en partie.

**2023-08-241**

### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES AUDITEURS, DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT SUR LES RENSEIGNEMENTS AUX COÛTS AFFÉRENTS AUX OUVRAGES COMMUNS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport financier et du rapport des auditeurs de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2022.

De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur les renseignements relatifs aux ouvrages communs d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2022, tel que préparé par la firme « *BCGO S.E.N.C.R.L.* », société de comptables professionnels agréés.

## TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2023-08-242

### **DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ENTÉRINER L'OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉPARATION D'UN SOUFFLEUR**

Considérant l'urgence de procéder aux réparations requises, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un mandat pour la réparation d'un souffleur auprès de la firme « *J.A. LARUE INC.* », pour la somme de 55 480,08 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 02-315-00-540.

2023-08-243

### **DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI D'UN MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION DE TERRAINS DE BASKET-BALL AU PARC OLYMPIQUE**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, pour des services professionnels en ingénierie pour l'élaboration de plans et devis pour la construction de terrains de basketball au parc Olympique auprès de « *CDGU INC.* », pour la somme de 21 500 \$, plus taxes.

D'autoriser un montant additionnel de 3 500 \$ plus taxes pour couvrir les frais des diverses expertises qui pourraient être requises dans le cadre du mandat auprès de divers fournisseurs.

Que ces dépenses, financées par le surplus non réservé, soient imputées au poste budgétaire 22-700-10-089.

2023-08-244

### **DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE CONTRATS POUR LA MODIFICATION DU PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE DE 2020 DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FINALISATION DU COMPLEXE SPORTIF DE PINCOURT**

Considérant qu'en 2020, un document avait été produit pour un programme de subvention;

Considérant que la Ville de Pincourt a fait effectuer plusieurs analyses et une étude sur la réhabilitation du complexe sportif de Pincourt en 2022 et 2023;

Considérant les délais et le travail déjà effectué en 2020, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour des services professionnels en architecture et conception 3D pour la modification du programme fonctionnel et technique élaboré en 2020, auprès de « *DIMENSION 3 ARCHITECTURE + DESIGN INC.* » pour la somme de 19 750 \$, plus taxes, ainsi que d'octroyer un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la modification du programme fonctionnel et technique élaboré en 2020, auprès de « *SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.* » pour la somme de 22 850 \$, plus taxes, ainsi qu'un montant forfaitaire de 8 000 \$, plus taxes, pour l'assistance à la rédaction des documents d'appel d'offres.

Que ces dépenses, financées par le surplus non réservé, soient imputées au poste budgétaire 22-700-20-817.

2023-08-245

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE – AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – CHEMIN DE LA POINTE-AUX-RENARDS**

Considérant, la finalisation du projet résidentiel dans le secteur de la Pointe-aux-Renards;

Considérant la difficulté de circulation causée par la présence de voitures stationnées dans la montée du chemin de la Pointe-aux-Renards, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder aux modifications suivantes à la signalisation routière :

- installation de panneaux d'interdiction de stationner dans la montée du chemin de la Pointe-aux-Renards;
- installation de panneaux d'affichage de vitesse de 30 km/h dans le secteur du chemin de la Pointe-aux-Renards.

2023-08-246

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - RESURFAÇAGE DE SECTIONS DE LA RUE MARCOTTE**

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un contrat pour les travaux de resurfaçage de certaines sections de la rue Marcotte auprès de « *LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC.* » pour la somme de 18 470,73 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-625.

2023-08-247

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2022-03-092 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENVIRONNEMENT ET PLANTATION » - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA PLANTATION ET L'ENTRETIEN DES ARBRES POUR UNE PÉRIODE D'UN (1) AN – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2022-006**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2022-03-092 (Dépense financée par la réserve « Environnement et plantation » - Octroi d'un contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien des arbres pour une période d'un (1) an - Appel d'offres sur invitation 2022-006) afin d'y remplacer, dans le dernier paragraphe, les mots « le fonds d'administration » par les mots **la réserve « Environnement »**.

2023-08-248

**LIBÉRATION DE LA RETENUE À « *FILTRUM INC.* » – TRAVAUX À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

Considérant la fin des travaux à l'usine de traitement des eaux usées à la satisfaction de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la libération finale de la retenue à « *FILTRUM INC.* » pour le projet d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées de Pincourt.

**LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

**SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**GREFFE ET COMMUNICATIONS**

2023-08-249

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE *RÈGLEMENT NUMÉRO 845-04 CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME « ACCÈSLOGIS »***

Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le projet de *Règlement numéro 845-04 intitulé Règlement numéro 845-04 créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis »* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de remplacer le *Règlement 845-03* qui vient à échéance le 31 décembre 2023 afin d'octroyer des crédits de taxes dans le cadre du programme « AccèsLogis » de la SHQ.

Madame Diane Boyer s'est retirée à 19 h 17 et a repris place dans la salle à 19 h 18.

2023-08-250

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 843-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 843, TEL QU'AMENDÉ, SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT**

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 843-03* lors de la séance ordinaire du 13 juin 2023, sous le numéro de résolution 2023-06-190, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 843-03 modifiant le Règlement numéro 843, tel qu'amendé, concernant la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Pincourt.*

2023-08-251

**VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 8 DÉCEMBRE 2023 ET NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LADITE VENTE**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À la suite du dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner à la Greffière de vendre à l'enchère publique, selon la *Loi sur les cités et villes* et la Politique de recouvrement 2017 concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville, les immeubles qui ont des arrérages de taxes foncières et de droits sur les mutations pour l'année 2022 ou antérieurs à ladite année.

Seront soustraites de ladite vente pour non-paiement de taxes les créances en souffrance d'arrérages de taxes de 2022 et de droits sur les mutations immobilières de 2022 ayant un solde de 200 \$ et moins.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil à l'Omni-Centre, 375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 8 décembre 2023, à 11 heures.**

De nommer madame Nathalie Boisvert, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, ou, en son absence, madame Johanne Bertrand, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue le 8 décembre 2023, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

2023-08-252

**AUTORISATION DE PROCÉDURE JUDICIAIRE**

Considérant les nombreux avis envoyés au propriétaire du 679, chemin Duhamel relativement aux nuisances sur son terrain;

Considérant le défaut de celui-ci de s'y conformer, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser M<sup>e</sup> Patrice Gladu, exerçant à titre d'avocat au sein du cabinet « Dunton Rainville » et mandaté par la Ville de Pincourt, à intenter toute procédure judiciaire utile aux fins de faire respecter la réglementation municipale et ainsi faire cesser les usages non conformes répertoriés au 679, chemin Duhamel.

2023-08-253

**NOMINATION DE DEUX OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900, 910 ET 931**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser mesdames Nathalia Kukovica et Myriam Gagnon à appliquer les divers articles des *Règlements 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900, 910 et 931* et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

2023-08-254

**NOMINATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT 931**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître que les officiers suivants sont responsables d'appliquer les divers articles du *Règlement 931* et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant :

- François Plaisance;
- Marcel Lamoureux;
- Maude Lavigne;
- Julia Jurga;
- Bruno Lefebvre;
- Muqqadas Nour Ahmad;
- Nathalia Kukovica;
- Myriam Gagnon;
- Sarah Markovska.

2023-08-255

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 930 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR  
L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE POUR  
L'OMNI-CENTRE (CENTRE D'HÉBERGEMENT EN SÉCURITÉ  
CIVILE)**

Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de *Règlement numéro 930 intitulé Règlement numéro 930 décrétant un emprunt pour l'achat et l'installation d'une génératrice pour l'Omni-Centre (Centre d'hébergement en sécurité civile)* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté, le but de celui-ci étant de remplacer la génératrice existante au Centre d'hébergement en sécurité civile de la Ville.

**SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 23 et s'est terminée à 19 h 59.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-08-256

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h, de lever la séance ordinaire du 8 août 2023.

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue **le mardi 12 septembre 2023**  
à **19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

**PRÉSENCES :**

Monsieur Hugo Gendreau, conseiller et maire suppléant  
Madame Denise Bergeron, conseillère  
Madame Diane Boyer, conseillère  
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère  
Monsieur Sam Ierfino, conseiller  
Monsieur René Lecavalier, conseiller

**AUTRE PRÉSENCE :**

M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

**ABSENCE :**

Monsieur Claude Comeau, maire

**OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES**

2023-09-257

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023  
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 12 septembre 2023 à 19 heures et  
d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à  
19 h 14.

2023-09-258

**DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-  
VERBAL**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance  
ordinaire du 8 août 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à  
tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur  
les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

2023-09-259

**DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL  
(MP-2023-09)**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2023-09 pour le mois d'août 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-260

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS  
D'AOÛT 2023**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'août 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-261

**APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE DU 18 AU  
24 SEPTEMBRE 2023**

Considérant que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu du 18 au 24 septembre 2023 au Canada;

Considérant que 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables;

Considérant que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Considérant que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023 au Canada.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-262

**AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'UTILISER LA  
« RÉSERVE HONORAIRES PROFESSIONNELS ET FRAIS  
JURIDIQUES »**

Considérant les besoins divers en matière de services professionnels, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser la Direction générale à utiliser la réserve pour éventualité afin de financer certaines dépenses, pour une somme maximale de 60 000 \$, toutes taxes incluses, auprès de divers fournisseurs afin de soutenir la Ville dans divers dossiers où des services professionnels sont requis.

Que cette dépense, financée par la « Réserve honoraires professionnels et frais juridiques », soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-416.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-263

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) –  
AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Considérant le plan d'action en sécurité routière (PASR) 2023-2028 du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'améliorer la sécurité routière;

Considérant que la Ville de Pincourt, par son conseil municipal et ses différents services, a mis considérablement de temps, d'argent et d'énergie afin d'améliorer la sécurité dans ses rues, notamment aux abords des écoles;

Considérant que malgré le fait que ses investissements et ses actions ont contribué à améliorer le bilan de sécurité routière, la Ville de Pincourt souhaite toujours rendre les écoles et espaces publics encore plus sécuritaires;

Considérant que la Ville de Pincourt a déjà instauré plusieurs zones de 30 km/h à proximité des écoles et des parcs;

Considérant qu'au moins quatre écoles, dont trois primaires, sur le territoire de la Ville bordent des rues collectrices;

Considérant que la Ville, dans ses nouveaux aménagements routiers, prend en compte les principes de convivialité;

Considérant que la Ville de Pincourt et son conseil municipal veulent rendre les rues encore plus sécuritaires pour les enfants et les usagers, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De demander à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, ainsi qu'au ministre des Transports du Québec d'accélérer le processus législatif afin d'adopter le cadre législatif qui permettra facilement aux municipalités, de toute taille, d'avoir la possibilité de voir à l'installation et la supervision des radars photo sur le territoire municipal afin, notamment, d'aider à diminuer la vitesse aux abords des écoles et d'adopter de nouveaux moyens afin de réduire les risques routiers à proximité des écoles, des parcs et des endroits où l'interaction entre piétons, cyclistes et automobiles est omniprésente.

De faire parvenir une copie de la présente résolution à madame la ministre Guilbault et au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-264

**AUTORISATION D'ACHAT ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2023-06-177 (DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'UN RADAR DE CONTRÔLE DE VITESSE SOUS LA FORME D'UN FEU DE RALENTISSEMENT ÉDUCATIF (FRED) – PROJET PILOTE)**

Considérant la décision du ministère des Transports du Québec (MTQ) de suspendre l'utilisation des équipements de type feu de ralentissement éducatif, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'abroger la résolution numéro 2023-06-177 (DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'UN RADAR DE CONTRÔLE DE VITESSE SOUS LA FORME D'UN FEU DE RALENTISSEMENT ÉDUCATIF (FRED) – PROJET PILOTE).

D'autoriser le chef de division du Service de la sécurité publique, monsieur François Plaisance, à procéder à l'analyse et l'achat d'équipements d'atténuation de la vitesse, selon la décision de la commission de la sécurité publique, pour un montant maximum de 28 743,75 \$, toutes taxes incluses, auprès de divers fournisseurs.

Que ces dépenses, financées par le surplus non réservé, soient imputées au poste budgétaire 22-220-40-092.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-265

**APPUI À LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE**

Considérant que le Ville de Vaudreuil-Dorion vise à regrouper dans un pôle municipal, au sein d'un même site, la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique dans une première phase et dans une seconde, un complexe aquatique;

Considérant que la Ville de Vaudreuil-Dorion a procédé, en octobre 2022, à la construction de la première phase du pôle municipal regroupant ainsi la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique;

Considérant que la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite procéder à la construction de la deuxième phase, soit le complexe aquatique;

Considérant la forte croissance démographique dans notre région au cours des dernières années, l'ajout d'une autre piscine à Vaudreuil-Dorion permettrait de mieux répondre aux besoins des citoyens de l'île Perrot;

Considérant l'absence d'une piscine intérieure sur l'île Perrot, les résidents utilisent les services de piscines des villes avoisinantes, dont Vaudreuil-Dorion, Sainte-Anne-de-Bellevue et Pointe-Claire;

Considérant que les places offertes aux non-résidents sont limitées et l'offre de cours ne suffit pas à répondre aux besoins des résidents de l'île;

Considérant que la construction d'un complexe aquatique comportant deux bassins permettrait de bonifier l'offre de services et de réduire les listes d'attente sur lesquelles les résidents se retrouvent, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'appuyer l'initiative de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans ses démarches pour le projet de construction de la deuxième phase du pôle municipal, soit l'érection du complexe aquatique sur son territoire.

De faire parvenir cette résolution à la Ville de Vaudreuil-Dorion.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-266

**AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER AU PROFIT DE LA GUIGNOLÉE DES MÉDIAS**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser « MOISSON SUD-OUEST » à tenir un barrage routier au profit de *La guignolée des médias* le jeudi 7 décembre 2023, à l'intersection du boulevard de l'Île et de la 5<sup>e</sup> Avenue à Pincourt.

De transmettre copie de la présente résolution au Service de police de la Sûreté du Québec Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-267

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – FRAIS DE SURVEILLANCE POUR LE PUMPTRACK ET LE SKATEPLAZA**

Considérant les intrusions sur les sites du pumptrack et du skateplaza encore en construction et le besoin immédiat et à court terme de les sécuriser avant leur ouverture officielle, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel  
Denise Bergeron

D'entériner l'octroi d'un mandat de surveillance des sites du pumptrack et du skateplaza auprès de la firme « *GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC* », pour la somme de 4 633,10 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-036.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2023-09-268

### DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838* de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Diane Boyer  
René Lecavalier

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-269

### DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT DES AUDITEURS SUR LE RELEVÉ DES COÛTS D'OPÉRATION DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel  
Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur le relevé des coûts d'opération du Service d'urgence et de protection incendie pour l'exercice financier 2022, le tout tel que préparé par la firme « *BCGO S.E.N.C.R.L.* », Société de comptables professionnels agréés.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2023-09-270

### AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PAVL 2021-2025 – VOLETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION DU MTQ - INTERSECTION BOUL. CARDINAL-LÉGER ET AVENUE JOSEPH-LAFLÈCHE

Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2025;

Considérant que la Ville de Pincourt doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Accélération sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec (MTQ);

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet incluant la part du Ministère;

Considérant que la Ville de Pincourt choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que la Ville de Pincourt autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Diane Boyer  
René Lecavalier

D'autoriser la directrice des Travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2025 – Volets Redressement et Accélération, pour l'intersection du boulevard Cardinal-Léger et l'avenue Joseph-Lafèche.

De désigner la directrice des Travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, comme personne autorisée à agir et à signer, au nom de la Ville de Pincourt, tous les documents relatifs au programme mentionné ci-dessus.

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et à payer sa part des coûts du projet.

De reconnaître, en cas de non-respect des modalités d'application et du non-paiement de la part des coûts du projet, que l'aide financière sera résiliée.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2023-09-271

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2023-07-214 (DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - RESURFAÇAGE DE LA RUE RÉGENT)**

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Sam Ierfino  
Denise Bergeron

D'amender la résolution 2023-07-214 (DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - RESURFAÇAGE DE LA RUE RÉGENT) afin de remplacer, dans le titre de la résolution et dans le deuxième paragraphe, les mots « SURPLUS NON RÉSERVÉ » par les mots « **SURPLUS RÉSERVÉ - INFRASTRUCTURES** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-272

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2023-04-126 (DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON-RÉSERVÉ - OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION DE LA BENNE DE QUATRE CAMIONS)**

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel  
René Lecavalier

D'amender la résolution 2023-04-126 (DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON-RÉSERVÉ - OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION DE LA BENNE DE QUATRE CAMIONS) afin de remplacer le mot « quatre » par le mot « **deux** » et les mots « pour une somme maximale de 53 000 \$, toutes taxes incluses » par les mots « **pour la somme de 56 975,45 \$, toutes taxes incluses** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

**SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE**

2023-09-273

**AUTORISATION – PARTICIPATION À L'ÉTUDE RÉGIONALE D'OPTIMISATION DE LA COUVERTURE EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant que le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges compte 23 municipalités couvertes par 16 services de sécurité incendie et réparties dans 22 casernes;

Considérant que sur un effectif de 523 pompiers (tout rang confondu et pour l'ensemble des services de sécurité incendie), 14 % sont à temps plein (74), 41 % à temps partiel (216) et 45 % sont volontaires (233);

Considérant le phénomène de la pénurie de main-d'œuvre et le manque d'incitatifs ne favorisant pas le recrutement de pompiers volontaires et à temps partiel, générant une incertitude sur la capacité d'assurer une relève à court, moyen et long terme;

Considérant l'adhésion, par voie de résolution, de la Ville de Pincourt au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, attesté par le ministre de la Sécurité publique le 24 janvier 2023 et adopté au conseil de la MRC par la résolution 23-02-22-28, pour laquelle la Ville de Pincourt s'engage à respecter les orientations ministérielles, les objectifs de protection et les actions prescrites au schéma;

Considérant que la composition d'une force de frappe, pour les bâtiments comportant un risque faible, est formée principalement de pompiers volontaires et à temps partiel, dont leur disponibilité n'est pas garantie, à l'exception du Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion disposant de pompiers à temps plein;

Considérant la pression financière constante sur notre municipalité, majorée par le facteur inflationniste, pour le maintien de nos infrastructures, matériel, équipements et véhicules devant, en tout temps, être maintenus aux normes opérationnelles;

Considérant les défis de gestion en matière de planification, de coordination et d'administration des cohortes de candidats pour les formations de pompiers 1, 2 ainsi que les formations spécialisées, non propices à ce jour à l'application d'une approche globale auprès de tous les services de sécurité incendie et ne permettant pas de maximiser l'obtention de subvention issue du programme d'assistance financière du MSP pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel;

Considérant la difficulté pour certains services de sécurité incendie de doter leur poste de préventionnistes, nécessaires à la planification et à la conduite de programmes de prévention ainsi qu'à la mise à jour de plans d'intervention pour les risques faibles, moyens, élevés et très élevés, dont ces actions sont prescrites au schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

Considérant qu'en étant en connaissance de cause des contraintes et limitations pour les années à venir sur le plan de l'efficience opérationnelle, organisationnelle, économique et logistique, qu'il est judicieux de broser un portrait réel et dans tous ses angles de la couverture incendie sur le territoire de la MRC et de disposer de scénarios viables d'optimisation dans l'optique de viser une saine et efficiente gestion des ressources ainsi que la pérennité de la couverture incendie sur le plan régional et local;

Considérant le besoin d'une étude indépendante par une firme externe ayant l'expérience des services conseils auprès des autorités régionales et locales, disposant de la crédibilité nécessaire à la conduite de ladite étude aux fins du développement de scénarios viables;

Considérant l'offre de services de la firme *RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON* au montant de 105 000 \$ plus taxes applicables (120 723,75 \$ taxes incluses), en deçà du seuil d'appel d'offres public de 121 200 \$ taxes incluses;

Considérant l'éligibilité de l'étude pour une subvention du Fonds régions et ruralité (FRR) issue de la Partie 1 - Étude de faisabilité et diagnostics (Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale) pour une aide financière à raison de 50 % des frais admissibles jusqu'à un montant maximal fixé à 100 000 \$;

Considérant que les crédits sont disponibles au fonds des politiques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour couvrir les coûts non couverts par la subvention du FRR au montant de 52 500 \$ plus taxes applicables;

Considérant que la Ville de Pincourt est exempte des coûts associés à l'étude;

Considérant que les municipalités sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont jusqu'au 31 octobre 2023 pour soumettre leur résolution confirmant leur participation à l'étude, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'engager la Ville de Pincourt à participer au projet d'étude régionale d'optimisation de la couverture incendie, et ce, sans coût.

D'autoriser la MRC de Vaudreuil-Soulanges à déposer le projet dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

De nommer la MRC de Vaudreuil-Soulanges organisme responsable du projet.

D'autoriser la transmission de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-274

**ENTÉRINER L'OCTROI DE MANDATS POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET DE SERVICES SANITAIRES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 1 723 018 - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ**

Considérant les divers risques, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'entériner l'octroi d'un mandat pour des travaux de nettoyage de l'immeuble situé sur le lot 1 723 018 auprès de « *Qualinet* » pour la somme de 13 217,27 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner l'octroi d'un mandat pour des services sanitaires dudit immeuble auprès de « *ROBERT DAOUST & FILS INC.* » pour la somme de 1 828,10 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses, financées par le surplus non réservé, soient imputées au poste budgétaire 02-220-10-516.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-275

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 926 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE (AO 2023-07)**

Considérant le processus d'appel d'offres 2023-07 qui s'est terminé le 28 août 2023;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité;

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes inc.)	Pointage final	Rang
TECHNO FEU INC.	Oui	1 832 480,18 \$	76	1

Considérant que le seul soumissionnaire est conforme, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à octroyer un contrat auprès de « *TECHNO FEU INC.* » pour l'achat d'un camion autopompe, pour la somme de 1 832 480,18 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le *Règlement d'emprunt numéro 926*, soit imputée au poste budgétaire 22-220-40-926.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2023-09-276

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – PROJET DE CONCESSION AUTOMOBILE FORD SUR LE BOULEVARD DU TRAVERSIER**

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 6 septembre 2023, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé par « *FORD ÎLE-PERROT INC.* » pour le projet de concession automobile Ford sur le boulevard du Traversier selon les conditions suivantes :

- que la toiture de ce bâtiment soit une « toiture blanche »;
- que les arbres, arbustes et aménagements paysagers soient prévus à l'intérieur des aires de stationnement de cette concession automobile.

D'autoriser la Direction de l'aménagement du territoire à émettre le permis de construction en conséquence.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## GREFFE ET COMMUNICATIONS

- 2023-09-277**                    **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2023-08-251 (VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 8 DÉCEMBRE 2023 ET NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LADITE VENTE)**
- PROPOSÉ PAR                    René Lecavalier  
APPUYÉ PAR                    Denise Bergeron
- D'amender la résolution numéro 2023-08-251 (VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 8 DÉCEMBRE 2023 ET NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LADITE VENTE) afin de modifier la date de la vente pour le **5 décembre 2023** au lieu du 8 décembre 2023.
- RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- 2023-09-278**                    **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 845-04 CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME « ACCÈSLOGIS »**
- Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 845-04* lors de la séance ordinaire du 8 août 2023, sous le numéro de résolution 2023-08-249, il est
- PROPOSÉ PAR                    Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR                    Denise Bergeron
- D'adopter le *Règlement numéro 845-04 créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis »*.
- RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- 2023-09-279**                    **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 772-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 772 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES (MONOXYDE DE CARBONE)**
- Monsieur le conseiller René Lecavalier dépose le projet de *Règlement numéro 772-02 modifiant le Règlement 772 relatif à la prévention des incendies* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'ajouter des dispositions sur les avertisseurs de monoxyde de carbone et des dispositions aux propriétaires locataires.
- 2023-09-280**                    **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 784-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 784 (POULES URBAINES)**
- Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le projet de *Règlement numéro 784-07 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 784* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de retirer les frais exigibles à un usage conditionnel « garde de poules urbaines ».

2023-09-281

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 838-07 REFONDANT LE RÈGLEMENT 838 ET SES AMENDEMENTS (DÉLÉGATION DE POUVOIRS)**

Madame la conseillère Diane Boyer dépose le projet de *Règlement 838-07 refondant le Règlement 838 et ses amendements intitulé Règlement 838 sur la délégation de pouvoirs à certains gestionnaires municipaux* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de procéder à la refonte du règlement antérieur et d'ajuster ce dernier afin d'y inclure certaines classes d'emplois.

2023-09-282

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE COMMUNICATION - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS (CSSTL)**

Considérant que la bibliothèque de la Ville de Pincourt se situe dans l'enceinte de l'école secondaire du Chêne-Bleu;

Considérant que la Ville de Pincourt désire remplacer le serveur informatique présentement utilisé à la bibliothèque par le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) par un serveur sous la gestion de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron  
Diane Boyer

D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière, M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'Entente de communication avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 38 et s'est terminée à 20 h 25.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-09-283**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 12 septembre 2023 à 20 h 26.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

---

M. HUGO GENDREAU  
CONSEILLER ET MAIRE SUPPLÉANT

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue **le mardi 10 octobre 2023 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Comeau, maire  
Madame Denise Bergeron, conseillère  
Madame Diane Boyer, conseillère  
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère  
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller  
Monsieur Sam Ierfino, conseiller  
Monsieur René Lecavalier, conseiller

**AUTRE PRÉSENCE :**

M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES**

**2023-10-284**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'ouvrir la séance ordinaire du 10 octobre 2023 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 03.

Une minute de silence a été observée par le conseil en hommage aux victimes du conflit israélo-palestinien.

**2023-10-285**

**DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

2023-10-286

**DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2023-10)**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2023-10 pour le mois de septembre 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-287

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2023**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de septembre 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-288

**APPUI À L'UMQ - CESSION D'IMMEUBLES AUX CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES PAR LES MUNICIPALITÉS**

Considérant qu'avec l'adoption de la « *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* » (projet de loi n° 40), les municipalités se sont vues imposer l'obligation de céder gratuitement aux centres de services scolaires (CSS) les immeubles nécessaires à la construction ou à l'agrandissement d'écoles ou de centres de services scolaires;

Considérant que ce transfert de responsabilité s'est fait sans la consultation des municipalités et que le fardeau financier ne s'est pas accompagné d'un transfert des revenus issus de la taxe scolaire;

Considérant que l'éducation est une compétence du gouvernement du Québec;

Considérant que plusieurs municipalités ont constaté une détérioration de la culture de partenariat avec les autorités scolaires depuis l'adoption du projet de loi n° 40 qui se reflète, tant au niveau de l'accès aux équipements scolaires (ex. : gymnase, piscine) qu'au niveau du partage de la planification des CSS avec les municipalités;

Considérant qu'un nombre croissant de municipalités sont maintenant contraintes d'assumer des coûts importants en raison de cette modification législative;

Considérant que, dans un contexte où les pressions inflationnistes sont importantes et où les responsabilités des municipalités sont constamment à la hausse, ce fardeau financier supplémentaire devient difficilement gérable pour le milieu municipal;

Considérant que, depuis 2020, le milieu municipal a multiplié les interventions auprès du gouvernement du Québec afin qu'il assume ses responsabilités dans l'acquisition des immeubles pour la construction et l'agrandissement d'établissements scolaires;

Considérant que, malgré les interventions du milieu municipal demandant au gouvernement du Québec de corriger la situation, le gouvernement du Québec n'a pas exprimé la volonté de revoir les façons de faire, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De demander au gouvernement du Québec :

- d'assumer l'entièreté des coûts liés à l'acquisition d'immeubles scolaires;
- de tenir compte des planifications d'aménagement et d'urbanisme des municipalités lors de l'implantation de nouveaux établissements scolaires;
- de s'assurer que les CSS privilégient l'optimisation des immeubles qu'ils possèdent déjà conformément à la vision énoncée par la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;
- d'offrir des modèles d'établissements scolaires compacts et innovants permettant une exemplarité de l'État en aménagement du territoire et une efficience des investissements publics;
- de s'assurer que les CSS collaborent pleinement avec les municipalités comprises sur leurs territoires respectifs.

De transmettre copie de cette résolution à l'UMQ et au ministère de l'Éducation.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-289

**OCTROI D'UN MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS EN LIEN AVEC LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE COMPLEXE SPORTIF (PAFIRSPA) - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ**

Considérant le *Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)* visant à financer des infrastructures sportives, récréatives et de plein air;

Considérant la date limite fixée au 5 décembre 2023 pour déposer une demande de subvention dans le cadre du *PAFIRSPA, Volet 1 - Infrastructures sportives et récréatives*, pour le complexe sportif, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Diane Boyer  
Hugo Gendreau

D'octroyer un contrat pour des services professionnels pour la préparation des documents en lien avec la demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), Volet 1 - Infrastructures sportives et récréatives*, pour le complexe sportif à « *SYSTÈMES ÉNERGIE TST INC.* », pour la somme maximale de 8 000 \$, taxes en sus.

De financer cette dépense par le surplus non réservé.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

#### SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2023-10-290

##### **DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES DE SEPTEMBRE 2023**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Diane Boyer  
Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées de septembre 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-291

##### **RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES - DESJARDINS ENTREPRISES**

Considérant que l'offre de services précédente est venue à échéance le 30 septembre 2023;

Considérant que l'offre de services est d'une durée de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et se terminant le 30 septembre 2026;

Considérant que la Caisse Desjardins offrira à la Ville ses services bancaires gratuitement;

Considérant que la Ville apprécie la qualité des services offerts, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Denise Bergeron

De renouveler l'offre de services avec la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges - Desjardins Entreprises.

D'autoriser le directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, et le maire, M. Claude Comeau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'offre de services entre la Ville de Pincourt et la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges - Desjardins Entreprises pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-292

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Hugo Gendreau  
Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt du rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-293

**ADOPTION DU BUDGET 2024 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2024 DE LA VILLE DE PINCOURT**

Considérant la résolution 2023-10-095 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot adoptant le budget 2024;

Considérant qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* les villes membres doivent adopter le budget 2024 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot par voie de résolution, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Diane Boyer  
René Lecavalier

D'adopter le budget 2024 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2024 pour une somme de 1 682 189 \$.

D'imputer cette somme aux postes budgétaires 02-412-00-810 et 02-412-00-920.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-294

## RENFLOUEMENT DES RÉSERVES FINANCIÈRES

Considérant qu'il est dans l'intérêt de renflouer les réserves afin de pourvoir aux investissements futurs;

Considérant les surplus de l'ordre de 4 179 664 \$;

Considérant qu'au terme de cet exercice, la Ville de Pincourt aura un surplus accumulé et réservé de 2 305 197 \$;

Considérant les obligations imposées par la *Politique sur la gestion de la dette* de la Ville de Pincourt;

Considérant les recommandations formulées par la direction générale et l'acceptation de ces dernières par la Commission d'administration et de finances, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De renflouer les réserves suivantes à même le surplus non réservé :

- Réserve « Projets d'investissement en parc et terrains de jeux » : + 500 000 \$
- Réserve « Entretien des immeubles et mobilier urbain » : + 80 000 \$
- Réserve « Projets de réfection d'infrastructures » : + 1 000 000 \$
- Réserve « Élections municipales (loi) » : + 25 000 \$
- Réserve « Informatique et amélioration de réseaux » : + 100 000 \$
- Réserve « Contrôle de la dette » (20 % du surplus, max. 500 000 \$) : + 500 000 \$
- Réserve « Pour éventualités (événements climatiques) » : + 100 000 \$
- Réserve « Honoraires professionnels et frais juridiques » : + 30 000 \$

De créer les réserves suivantes et d'injecter les sommes mentionnées ci-dessous à même le surplus non réservé :

- <sup>Nouveau</sup> Réserve « Acquisition d'immeubles et revitalisation urbaine » : 300 000 \$
- <sup>Nouveau</sup> Réserve « Mise à niveau de la flotte de véhicules » : 200 000 \$

D'annuler la réserve « Projets spéciaux » et de réaffecter le solde au surplus non réservé.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2023-10-295

### **OCTROI DE CONTRAT POUR DES SERVICES DE COLLECTE ET TRANSPORT DES RÉSIDUS ORGANIQUES ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES POUR LES VILLES DE PINCOURT, L'ÎLE-PERROT ET NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025 - AO GT2023-27**

Considérant que le contrat, pour la collecte et le transport des résidus organiques conclu dans le cadre d'un regroupement chapeauté par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, prend fin le 31 décembre 2023;

Considérant que les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ont manifesté leur intérêt à former un regroupement pour conclure un nouveau contrat pour les années 2024 et 2025 avec trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, soit pour les années 2026, 2027 et 2028;

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 21 septembre 2023 et l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres;

Considérant que chacune des municipalités participantes est responsable de l'attribution du contrat et de la gestion des opérations pour son territoire, il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'accepter la soumission déposée par le soumissionnaire unique, soit « *Services Ricova Inc.* », pour des services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires pour les années 2024 et 2025, pour une somme de 919 638,76 \$, toutes taxes incluses, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres numéro GT2023-27.

D'adjuger le contrat pour deux (2) ans, soit à compter de 2024, avec trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, soit pour les années 2026, 2027 et 2028.

De calculer les dépenses réelles selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, M<sup>me</sup> Line St-Onge, à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires et à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence des montants budgétés.

De transmettre cette résolution à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-296

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE - AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION - RUE SHAMROCK**

Considérant les travaux effectués dans ce secteur de la rue Shamrock;

Considérant qu'un corridor de stationnement a été créé du côté des adresses impaires tout le long de la rue Shamrock;

Considérant l'approche de la période hivernale, il est

PROPOSÉ PAR

Denise Bergeron

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

De procéder aux modifications suivantes à la signalisation routière :

- de retirer tous les panneaux d'interdiction de stationner du côté des adresses impaires de la rue Shamrock, sauf pour le secteur situé devant l'école St-Patrick où les panneaux d'interdiction de stationner pour débarcadère seulement sont maintenus;
- d'installer des panneaux d'interdiction d'arrêter en tout temps du côté des adresses paires sur la rue Shamrock, de l'avenue Forest jusqu'à la 5<sup>e</sup> Avenue;
- de permettre le stationnement de jour, entre 7 h et minuit, du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril, les jours pairs et impairs, du côté du corridor de stationnement situé sur le côté impair.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-297

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ENTÉRINER L'ACHAT D'UN ÉPANDÉUR D'ABRASIFS POUR TROTTOIRS DE LA MARQUE COLPRON 2250 AVEC ACCESSOIRES**

Considérant les divers risques encourus par la désuétude de l'ancien épandeur, il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Denise Bergeron

D'entériner l'achat d'un épandeur d'abrasifs pour trottoirs de la marque Colpron 2250 avec ses accessoires auprès de « *LES ÉQUIPEMENTS COLPRON INC.* », selon la soumission n° 23C634 datée du 19 septembre 2023, pour la somme de 26 608,66 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds de roulement sur cinq (5) ans et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-40-036.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-298

**OCTROI DE CONTRAT POUR DES SERVICES DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DE DÉCHETS ET DÉCHETS VOLUMINEUX POUR LES VILLES DE PINCOURT ET DE L'ÎLE-PERROT - AO 2023-07-PUB**

Considérant l'appel d'offres public 2023-07-PUB par lequel la Ville de L'Île-Perrot a demandé, en son nom et au nom de la Ville de Pincourt, des soumissions pour les services de collecte, transport et disposition des déchets et déchets volumineux pour leur territoire respectif, pour les années 2024 et 2025, avec trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, soit pour les années 2026, 2027 et 2028;

Considérant le processus d'appel d'offres 2023-07-PUB qui s'est terminé le 24 août 2023;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné;

Considérant les offres reçues et l'analyse de leur conformité;

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes inc.)	Rang
GFL Environmental Inc.	Oui	3 051 205,13 \$	1
Services Ricova Inc.	Oui	3 676 659,72 \$	2
9386-0120 Québec Inc.	Oui	3 871 267,05 \$	3
WM Québec Inc.	Oui	4 178 515,93 \$	4
Enviro connexions	Oui	4 263 974,58 \$	5

Considérant que chacune des villes participantes est responsable de l'attribution du contrat et de la gestion des opérations pour son territoire, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'octroyer le contrat à « *GFL ENVIRONMENTAL INC.* », plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de collecte, transport et disposition des déchets et déchets volumineux pour les années 2024 et 2025, pour la somme de 1 622 489,43 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément à la soumission datée du 24 août 2023.

D'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 02-420-00-491, 02-420-00-496 et 02-420-00-498.

De transmettre cette résolution à la Ville de L'Île-Perrot.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-299

**OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS SCOLAIRES ET STATIONNEMENTS INCITATIFS POUR LA PÉRIODE HIVERNALE DU 15 OCTOBRE 2023 AU 30 AVRIL 2024 - AO INV 2023-012**

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2023-012 par lequel la Ville de Pincourt a demandé des soumissions pour le déneigement des stationnements scolaires et stationnements incitatifs pour la période hivernale du 15 octobre 2023 au 30 avril 2024;

Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation 2023-012 qui s'est terminé le 6 octobre 2023;

Considérant les offres reçues et l'analyse de leur conformité, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements des écoles Edgewater, Saint-Patrick et du Chêne-Bleu ainsi que le déneigement des stationnements incitatifs pour l'année 2023-2024 à « *Déneigement Gabriel Inc.* », pour la somme de 56 526,90 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds « Déneigement des écoles » et de l'imputer au poste budgétaire 02-799-00-521.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-300

**ENTÉRINER L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CHARRIOT ÉLÉVATEUR - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT**

Considérant les divers risques encourus par l'utilisation actuelle d'accessoires élévateurs désuets, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'entériner l'achat par la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, M<sup>me</sup> Line St-Onge, d'un charriot élévateur de marque Hangcha, auprès de « *BM MANUTENTION INC.* », pour la somme de 39 670,97 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense en immobilisation à même le fonds de roulement, remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 7 934,19 \$ à compter de l'exercice financier 2024, et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-40-895.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

2023-10-301

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2023**

Considérant que le gouvernement, par le biais de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, contraint les municipalités de plus de 15 000 habitants à se doter d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023 proposé par le comité formé d'employés et d'élus de la Ville mis sur pied afin d'élaborer celui-ci.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-302

**AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT POUR CONCLURE UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC)**

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron  
Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le/la directeur(trice) du Service des loisirs et services communautaires et/ou le/la chef(fe) de division - Loisirs, culture et événements à présenter, pour et au nom de la Ville de Pincourt, une demande de subvention au programme « *Aide aux initiatives de partenariat* » pour conclure une entente de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications.

D'assumer, à même le budget annuel, la portion non subventionnée des coûts associés à ce projet.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-303

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ST. PATRICK - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ**

Considérant la présentation du projet d'aménagement de la cour de l'école élémentaire St. Patrick soumis aux membres du conseil lors du caucus ayant eu lieu le 2 octobre dernier, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron  
René Lecavalier

D'approuver la contribution financière demandée par l'école élémentaire St. Patrick pour leur projet d'aménagement de nouvelles aires de jeux dans la cour d'école, pour la somme de 10 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-110-00-911.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE**

2023-10-304

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2023-03-83 (DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UN VÉHICULE D'INTERVENTION PR DE TYPE HYBRIDE UTILITAIRE À TRACTION INTÉGRALE ET SES ACCESSOIRES)**

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Diane Boyer  
René Lecavalier

D'amender la résolution 2023-03-83 (DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UN VÉHICULE D'INTERVENTION PR DE TYPE HYBRIDE UTILITAIRE À TRACTION INTÉGRALE ET SES ACCESSOIRES) afin de remplacer le poste budgétaire 22-220-40-087 par le **22-220-40-034**.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-305

**OCTROI DE CONTRATS POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION  
DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE L'HÔTEL DE VILLE**

Considérant les éclatements et les fissures sur le mur extérieur, du côté de l'impasse de l'hôtel de ville, et les infiltrations d'eau;

Considérant la dégradation avancée de certains systèmes du bâtiment;

Considérant que divers travaux de réparation sont nécessaires dans les bureaux administratifs de l'hôtel de ville, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'octroyer un contrat à « 9153-0907 QUÉBEC INC. » (CONSTRUCTION ANTOINE QUENTIN INC.) pour la réparation du mur extérieur ainsi que la réfection de certaines installations de l'hôtel de ville pour la somme de 26 386,75 \$, toutes taxes incluses.

D'octroyer des contrats, auprès de divers fournisseurs, pour la réparation du puits de lumière, la réfection des portes et fenêtres et des travaux divers pour la somme de 21 385,35 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses par le surplus réservé « Amélioration des bâtiments municipaux » et de les imputer au poste budgétaire 02-196-00-644.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-306

**AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER - ASSOCIATION DES  
POMPIERS VOLONTAIRES DES VILLES DE PINCOURT/NDIP –  
18 NOVEMBRE 2023**

Considérant que la Ville de Pincourt autorise seulement deux (2) barrages routiers par année, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'Association des pompiers volontaires des villes de Pincourt/Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à tenir un barrage routier au profit de la « *Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges* » le samedi 18 novembre 2023, à l'intersection du boulevard Cardinal-Léger et du boulevard du Traversier à Pincourt.

De transmettre copie de la présente au Service de police de la Sûreté du Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-307

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ACCORD DE LICENCE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU CANADA POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION SISMIQUE À LA CASERNE INCENDIE DE PINCOURT**

Considérant la demande présentée par le ministère des Ressources naturelles du Canada afin d'être autorisé à installer et à exploiter une station sismique sur le terrain de la Caserne incendie de la Ville de Pincourt;

Considérant l'acceptation consentie par la Ville de Pincourt à cette même demande du ministère sous réserve des modalités et conditions exposées dans l'accord de licence, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser le directeur général à signer l'accord de licence à intervenir entre la Ville de Pincourt et le ministère des Ressources naturelles du Canada pour l'installation et l'exploitation d'une station sismique sur le terrain de la Caserne incendie de Pincourt, le tout selon les modalités et conditions décrites dans l'accord de licence, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, moyennant une somme forfaitaire de 1 200 \$, toutes taxes incluses, versée le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

D'accorder au ministère des Ressources naturelles du Canada le renouvellement du présent accord pour une période additionnelle de cinq (5) ans, sur demande, au moins trois (3) mois avant la dernière année de la période.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**GREFFE ET COMMUNICATIONS**

2023-10-308

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 772-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 772 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES (MONOXYDE DE CARBONE)**

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement n° 772-02* lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2023, sous la résolution 2023-09-279, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'adopter le *Règlement n° 772-02 modifiant le Règlement n° 772 relatif à la prévention des incendies* (monoxyde de carbone).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-309

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 784-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME N° 784 (POULES URBAINES)**

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement n° 784-07* lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2023, sous la résolution 2023-09-280, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement n° 784-07 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme n° 784* (poules urbaines).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-310

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 838-07 REFONDANT LE RÈGLEMENT 838 ET SES AMENDEMENTS ET S'INTITULANT DORÉNAVANT – RÈGLEMENT 838 – RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX**

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement n° 838-07* lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2023, sous la résolution 2023-09-281, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'adopter le *Règlement numéro 838-07 refondant le Règlement 838 et ses amendements et s'intitulant dorénavant – Règlement 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-311

**ADOPTION DE LA POLITIQUE-CADRE SUR LA GOUVERNANCE QUANT À LA CONFIDENTIALITÉ ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Considérant l'importance pour la Ville de Pincourt d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence;

Considérant que l'article 63.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit l'obligation, pour les municipalités, de publier sur son site Internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels;

Considérant que l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit l'obligation, pour les municipalités, de publier sur son site Internet et de diffuser, par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées, une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs;

Considérant que la Ville de Pincourt, afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, a élaboré la présente Politique-cadre sur la gouvernance énonçant, notamment, les principes applicables à la protection des renseignements personnels qu'elle détient tout au long du cycle de vie de ceux-ci et aux droits des personnes concernées ainsi que les principes applicables à la protection des renseignements personnels qu'elle recueille par un moyen technologique;

Considérant que la présente Politique a été approuvée par le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels le 6 octobre 2023, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'adopter la Politique-cadre sur la gouvernance quant à la confidentialité et à la protection des renseignements personnels et de la publier sur le site Internet de la Ville de Pincourt.

De nommer M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière, Responsable de la protection des renseignements personnels au sens de la *Loi concernant la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (chapitre P-39.1).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-10-312

**NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900, 910 ET 931**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser M. Benjamin Charron, officier responsable, à appliquer les divers articles des règlements n<sup>os</sup> 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900, 910 et 931 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## **SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

### **AFFAIRES NOUVELLES**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 44.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-10-313**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023**

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 10 octobre 2023 à 19 h 45.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire tenue **le lundi 30 octobre 2023**  
à **12 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Comeau, maire  
Madame Diane Boyer, conseillère  
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère  
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller  
Monsieur Sam Ierfino, conseiller  
Monsieur René Lecavalier, conseiller

**AUTRE PRÉSENCE :**

M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

**ABSENCE MOTIVÉE :**

Madame Denise Bergeron, conseillère

**ORDRE DU JOUR**

**CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 et approbation dudit procès-verbal
3. Demande de dérogation mineure – Réduction de la marge avant secondaire d'un lot à subdiviser en deux – Lot portant le numéro 1 720 708 du cadastre du Québec
4. Demande de dérogation mineure – Réduction de la profondeur minimale d'un lot à subdiviser en deux – Lot portant le numéro 1 720 44 du cadastre du Québec
5. Autorisation de signature – Contrat de travail
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023

**CERTIFICAT**

Je soussignée, M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE – 12 HEURES**

**2023-10-314                   OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR                   Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR                   Diane Boyer

D'ouvrir la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 à 12 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2023-10-315                   DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR                   René Lecavalier  
APPUYÉ PAR                   Sam Ierfino

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2023-10-316                   DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT SECONDAIRE D'UN LOT À SUBDIVISER EN DEUX - LOT PORTANT LE NUMÉRO 1 720 708 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot portant le numéro 1 720 708 du cadastre du Québec, à l'intersection du 3<sup>e</sup> Boulevard et de la 42<sup>e</sup> Avenue;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 6 septembre 2023, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 13 octobre 2023, il est

PROPOSÉ PAR                   Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR                   René Lecavalier

D'accorder la dérogation mineure demandée pour le lot portant le numéro 1 720 708, à l'intersection du 3<sup>e</sup> Boulevard et de la 42<sup>e</sup> Avenue, afin de permettre la réduction de la marge avant secondaire de 7,60 m à 5,50 m sur le futur lot de coin en vue de la construction de deux habitations unifamiliales isolées sur les deux lots à créer à même le lot portant le numéro 1 720 708 du cadastre du Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Arrivée de M. Hugo Gendreau à la séance.

**2023-10-317**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - RÉDUCTION DE LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN LOT À SUBDIVISER EN DEUX - LOT PORTANT LE NUMÉRO 1 720 443 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot portant le numéro 1 720 443 du cadastre du Québec, situé au 60, place Terrasse-Boucher;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 6 septembre 2023, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 13 octobre 2023, il est

PROPOSÉ PAR	Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR	Claudine Girouard-Morel

D'accorder la dérogation mineure demandée pour le lot portant le numéro 1 720 443 afin de permettre la réduction de la profondeur minimale de 30 m à 29,44 m pour deux lots à créer à même le lot existant portant le numéro 1 720 443 du cadastre du Québec.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**2023-10-318**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE TRAVAIL**

Considérant le processus d'embauche pour le poste de chef de division des Travaux publics mené par la firme « AURAY Leadership » (RCGT);

Considérant la recommandation du comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR	Diane Boyer
APPUYÉ PAR	Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, ainsi que le directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M. Philippe Renaud, à titre de chef de division des Travaux publics.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'auditoire.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-10-319**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023**

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 à 12 h 05.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire tenue **le mardi 7 novembre 2023 à 12 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Comeau, maire  
Madame Denise Bergeron, conseillère  
Madame Diane Boyer, conseillère  
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère  
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller  
Monsieur Sam Ierfino, conseiller  
Monsieur René Lecavalier, conseiller

**AUTRE PRÉSENCE :**

M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

**ORDRE DU JOUR**

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 7 novembre 2023 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 et approbation dudit procès-verbal
3. Renouvellement de la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) avec SSQ Groupe financier pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires (1LW55) et pour les employés permanents (1LW65)
4. Adoption du *Règlement numéro 801-02 modifiant le Règlement numéro 801 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire du 7 novembre 2023

**CERTIFICAT**

Je soussignée, M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE – 12 HEURES**

**2023-11-320 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'ouvrir la séance extraordinaire du 7 novembre 2023 à 12 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2023-11-321 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2023-11-322 RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DÉCÈS OU MUTILATION ACCIDENTELLE (DMA) AVEC SSQ GROUPE FINANCIER POUR LES POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET BRIGADIERS SCOLAIRES (1LW55) ET POUR LES EMPLOYÉS PERMANENTS (1LW65)**

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires (1LW55) avec SSQ Groupe financier venait à terme le 30 septembre 2023;

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents (1LW65) avec SSQ Groupe financier venait à terme le 30 septembre 2023, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'entériner le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires avec SSQ Groupe financier (1LW55) pour une année, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024.

D'entériner le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents avec SSQ Groupe financier (1LW65) pour une année, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-323

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 801-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 801 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Considérant que le gouvernement a édicté, le 6 septembre 2023, le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1*;

Considérant l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* mentionnant que toute modification au *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* nécessite que les municipalités locales ajustent en conséquence leur propre règlement municipal portant sur la taxe pour le 9-1-1;

Considérant que l'adoption du présent règlement n'avait pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

Considérant que le présent règlement ne pouvait être adopté qu'à partir du 28 septembre 2023, soit la date d'entrée en vigueur du règlement pris par le gouvernement, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel  
Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement numéro 801-02 modifiant le Règlement numéro 801 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du refinancement des centres d'urgence 9-1-1*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'auditoire.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-11-324

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023**

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du 7 novembre 2023 à 12 h 06.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue **le mardi 14 novembre 2023 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Comeau, maire  
Madame Denise Bergeron, conseillère  
Madame Diane Boyer, conseillère  
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère  
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller  
Monsieur Sam Ierfino, conseiller  
Monsieur René Lecavalier, conseiller

**AUTRE PRÉSENCE :**

M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES**

2023-11-325

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023  
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'ouvrir la séance ordinaire du 14 novembre 2023 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

La période de parole au public a débuté à 19 h 03 et s'est terminée à 19 h 03.

2023-11-326

**DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023 ET ADOPTION DUDIT  
PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

2023-11-327

**DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2023-11)**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2023-11 pour le mois d'octobre 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-328

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2023**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'octobre 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-329

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE CENTRE SPORTIF DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)**

Considérant la population grandissante des villes situées sur l'île Perrot comptant à ce jour plus de 40 000 citoyens;

Considérant le manque critique d'infrastructures de glace intérieures et de salles multisports sur le territoire de l'île Perrot;

Considérant que les municipalités situées sur l'île Perrot souhaitent y établir depuis plusieurs années un aréna et que les multiples démarches pour l'obtention de subventions pour la réalisation de ce projet ont été infructueuses à ce jour;

Considérant qu'en 2023, les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil ont conclu d'exploiter temporairement l'aréna de la Cité-des-Jeunes à vendre situé sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion et donc hors du territoire de l'île Perrot, son utilisation par les municipalités de l'île Perrot permettant de maintenir et même d'accroître l'offre d'activités sportives, récréatives et communautaires pour leurs citoyens et les associations de la région et ainsi pallier le manque d'infrastructures comparables sur le territoire;

Considérant le *Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)* visant à financer des infrastructures sportives, récréatives et de plein air;

Considérant la date limite fixée au 5 décembre 2023 pour déposer une demande de subvention dans le cadre du *PAFIRSPA, Volet 1 - Infrastructures sportives et récréatives*, pour le complexe sportif;

Considérant la volonté des municipalités de l'île Perrot, par l'entremise de la Ville de Pincourt, de soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du *Volet 1 du PAFIRSPA* pour un projet de centre sportif de glace sur le territoire de Pincourt accessible à l'ensemble de la population de l'île;

Considérant la volonté des villes de l'île Perrot de s'engager dans le processus de mise sur pied d'une Régie intermunicipale pour la gestion et l'exploitation dudit projet de centre sportif de glace;

Considérant que si la Ville de Pincourt est bénéficiaire d'une aide financière dans le cadre du *PAFIRSPA*, l'aide pourra être transférée à la régie si les modalités du programme et de la structure mise en place sont respectées, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Diane Boyer  
Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Volet 1 du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)* au ministère de l'Éducation.

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part des coûts admissibles au projet, les coûts d'exploitation continue de ce dernier, d'assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministère.

De désigner M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général, ou, en son absence, M. Simon Grenier, chargé de projets à la direction générale, comme personne autorisée à agir et à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-330

**AUTORISATION DE RENOUELER LES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR L'ANNÉE 2024 AUPRÈS DE « PG SOLUTIONS »**

Considérant l'offre de services de l'entreprise « *PG Solutions* » pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications municipales intégrées pour l'année 2024;

Considérant les dispositions de l'article 573.3, alinéa 1, paragraphe 6 a) de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) permettant de soustraire à la procédure d'appel d'offres ledit renouvellement de contrats, il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 auprès de « *PG Solutions* » pour une somme de 80 347,98 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-136-00-417.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-331

**ENTÉRINER L'OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN COMPLET DU FORD EXPLORER XLT 2016 DE LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ**

Considérant l'urgence de procéder aux réparations requises et à l'entretien complet du Ford Explorer XLT 2016 de la Division de la sécurité publique, il est

PROPOSÉ PAR

Denise Bergeron

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'entériner l'octroi d'un mandat pour la réparation et l'entretien complet du Ford Explorer XLT 2016 de la Division de la sécurité publique auprès de « *LES ENTREPRISES DE GESTION GES INC.* » pour la somme de 7 390,86 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense par le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-225-10-540.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-332

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS) ET LA VILLE DE PINCOURT CONCERNANT L'ÉCOCENTRE DE L'ÎLE**

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel  
Denise Bergeron

D'autoriser le directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente à intervenir, sous réserve des modifications à y apporter, entre la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) et la Ville de Pincourt concernant l'Écocentre de l'île.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-333

**OCTROI DE CONTRATS POUR LE REMPLACEMENT DES SERVEURS INFORMATIQUES, DU FILAGE INFORMATIQUE ET TOUT ACCESSOIRE CONNEXE À L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX »**

Considérant les installations informatiques actuelles qui ne peuvent subvenir aux besoins opérationnels à l'hôtel de ville, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Diane Boyer

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour le remplacement des serveurs informatiques à l'hôtel de ville, suivant une recherche de prix, auprès de « *DELL CANADA INC.* » pour la somme de 52 296,78 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'octroi de contrats pour le remplacement du filage informatique et tout accessoire connexe à l'hôtel de ville, suivant une recherche de prix, auprès de divers fournisseurs pour la somme de 40 643,66 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même la réserve « Informatique et amélioration des réseaux » et de les imputer au poste budgétaire 22-100-40-795.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2023-11-334

### DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2023

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois d'octobre 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2023-11-335

### OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LA MANUTENTION, LE TRANSPORT, LA VALORISATION ET/OU L'ENFOUISSEMENT DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION POUR L'ANNÉE 2024 - AO 2020-005 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION

Considérant la résolution 2020-10-325 adoptée à la séance ordinaire du 13 octobre 2020 pour l'octroi du contrat pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues de l'usine d'épuration auprès de « *Viridis environnement* »;

Considérant les options de renouvellement pour les années 2024 et 2025 prévues au devis d'appel d'offres 2020-005, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De se prévaloir de l'année d'option de renouvellement du contrat pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues de l'usine d'épuration pour l'année 2024 auprès de « *Viridis Environnement* » pour la somme de 268 144,70 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-414-06-498.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-336

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE LUMINEUSE DOUBLE FACE POUR L'IMMEUBLE CASERNE-ATELIERS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 856**

Considérant la construction de la nouvelle Caserne-Ateliers, point de repère des livraisons et des services d'urgence de la Ville, et le besoin d'une enseigne facilement visible de jour comme de soir, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la fabrication et l'installation d'une enseigne lumineuse double face pour l'immeuble Caserne-Ateliers auprès de « 9066-9060 QUÉBEC INC. » (LES ENSEIGNES PROFESSIONNELLES) pour la somme de 31 835,02 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le *Règlement d'emprunt numéro 856* et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-20-035.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-337

**OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE AU DIESEL POUR L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT**

Considérant que la génératrice actuelle a été mise en place il y a plus de 30 ans et l'opportunité de la remplacer, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une génératrice au diesel pour l'usine d'épuration des eaux usées, suivant une recherche de prix, auprès de « LAGACÉ ÉLECTRIQUE INC. » pour la somme de 119 964,91 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense en immobilisations à même le fonds de roulement et de l'imputer au poste budgétaire 22-400-40-073.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement en dix (10) paiements annuels égaux de 11 996,49 \$, à compter de l'exercice financier 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## **LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

**2023-11-338**

### **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - COMITÉ INTERMUNICIPAL CONSULTATIF DE L'ARÉNA DE LA CITÉ-DES-JEUNES**

Considérant la résolution 2023-06-200, adoptée par le conseil municipal de la Ville de Pincourt en séance extraordinaire le 19 juin 2023, autorisant la signature d'une entente pour l'exploitation de l'aréna de la Cité-des-Jeunes, situé au 2580, chemin Paul-Gérin-Lajoie à Vaudreuil-Dorion, entre les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

Considérant qu'en vertu de l'article 10 de ladite entente, les parties ont convenu de former un comité intermunicipal consultatif;

Considérant que le comité est formé des maires et mairesses, des directeurs généraux et des directeurs responsables des loisirs de chaque partie et que le gestionnaire responsable de l'aréna doit également assister aux séances du comité;

Considérant que le comité fait l'étude de toute question soumise par l'une ou l'autre des parties représentées qui se rapportent à l'objet et la mise en œuvre de l'entente, dont notamment l'embauche du gestionnaire responsable de l'aréna, la création et le maintien de postes, la répartition du temps de glace, la détermination des tarifs d'utilisation de l'aréna pour les tierces parties ou encore la gestion des réparations majeures à effectuer dans l'aréna et qu'il fait les recommandations qu'il juge appropriées sur les questions qu'il est chargé d'étudier et d'examiner au conseil municipal de chaque partie représentée;

Considérant que les villes ont choisi de nommer chacune un élu comme représentant additionnel pour siéger sur ce comité, il est

PROPOSÉ PAR

Denise Bergeron

APPUYÉ PAR

Diane Boyer

De nommer M. René Lecavalier, conseiller municipal, à titre de représentant additionnel de la Ville de Pincourt pour siéger sur le comité intermunicipal consultatif de l'aréna de la Cité-des-Jeunes, formé en vertu de l'entente de fourniture de services pour l'exploitation de ce même aréna avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

## **SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE**

**2023-11-339**

### **RENOUVELLEMENT DES ENTENTES POUR L'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION RADIO INCENDIE POUR LES SITES EN TÉLÉCOMMUNICATION ET RELAIS AVEC LA MRCVS**

Considérant l'échéance au 31 mars 2023 des ententes avec la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) pour l'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie pour les sites en télécommunication et relais;

Considérant que ces infrastructures sont utilisées par la MRCVS pour l'établissement de son réseau de communication incendie;

Considérant la résolution 19-11-27-34 de la MRCVS autorisant la signature du renouvellement des ententes, il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

De se prévaloir des deux années d'option de renouvellement des ententes pour l'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie pour les sites en télécommunication et relais pour les périodes du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 et du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, au tarif annuel de 4 547 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **GREFFE ET COMMUNICATIONS**

**2023-11-340**

### **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2024**

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Pincourt a l'obligation de tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois;

Considérant qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Pincourt pour l'année 2024, tel que présenté ci-dessous :

- Mardi 9 janvier
- Mardi 13 février
- Mardi 12 mars
- Mardi 9 avril
- Mardi 14 mai
- Mardi 11 juin
- Mardi 9 juillet
- Mardi 13 août
- Mardi 10 septembre
- Mardi 8 octobre
- Mardi 12 novembre
- Mardi 10 décembre

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-341

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PINCOURT**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-342

**NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT NUMÉRO 931 RELATIF AUX NUISANCES**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser M. Christopher Massé, officier responsable, à appliquer les divers articles du *Règlement numéro 931 relatif aux nuisances* et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-343

**AUTORISATION POUR LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS EN CONFORMITÉ AVEC LE CALENDRIER D'ARCHIVAGE POUR L'ANNÉE 2023**

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la greffière et directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, à procéder à la destruction de documents en conformité avec le calendrier d'archivage pour l'année 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-11-344

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 808-02 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE (RMH 460) ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 808**

Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de *Règlement numéro 808-02 modifiant le Règlement 808 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460) abrogeant le Règlement numéro 808* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'y ajouter une disposition à l'effet de comprendre la notion de « **voie publique** » dans l'application des articles comprenant le terme « **endroit public** ».

2023-11-345

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 931-01 RELATIF AUX NUISANCES ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 931**

Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le projet de *Règlement numéro 931-01 relatif aux nuisances abrogeant le Règlement 931* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'ajouter des dispositions sur les graffitis sur les propriétés privées et publiques.

2023-11-346

**AVIS DE MOTION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE TAXATION NUMÉROS 933, 934, 935 ET 577A-2024 DÉCRÉTANT DIVERS TAUX DE TAXE ET TARIFS POUR L'ANNÉE FISCALE 2024**

Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce que les règlements suivants seront déposés sur la table du conseil pour être adoptés à une séance subséquente :

- *Règlement numéro 933 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2024;*
- *Règlement numéro 934 décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, déchets recyclables, résidus alimentaires et matières organiques pour l'année fiscale 2024;*
- *Règlement numéro 935 fixant la taxe d'eau et le tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2024;*
- *Règlement numéro 577A-2024 décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter, en 2024, la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot.*

2023-11-347

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 509-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

Madame la conseillère Diane Boyer dépose un projet de règlement intitulé *Règlement numéro 509-15 modifiant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'augmenter le fonds de roulement.

2023-11-348

**OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉVALUATION DE LA VALEUR ASSURABLE DE CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ**

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Denise Bergeron

D'octroyer un mandat à la firme « CAPREA experts immobiliers inc. », suivant une recherche de prix, pour l'évaluation de la valeur assurable de certains bâtiments municipaux pour une somme de 87 553,46 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-150-00-417.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 24 et s'est terminée à 19 h 54.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-11-349

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023**

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 14 novembre 2023 à 19 h 55.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue **le mardi 12 décembre 2023 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Comeau, maire  
Madame Denise Bergeron, conseillère  
Madame Diane Boyer, conseillère  
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère  
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller  
Monsieur Sam Ierfino, conseiller  
Monsieur René Lecavalier, conseiller

**AUTRE PRÉSENCE :**

M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES**

2023-12-350

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'ouvrir la séance ordinaire du 12 décembre 2023 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

La période de parole au public a débuté à 19 h 00 et s'est terminée à 19 h 01.

2023-12-351

**DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

2023-12-352

**DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2023-12)**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Diane Boyer  
Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2023-12 pour le mois de novembre 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-353

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE  
NOVEMBRE 2023**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de novembre 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-354

**APPUI FINANCIER - TOIT D'ABORD HABITATIONS ABORDABLES  
VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant le besoin de développer des modèles afin de favoriser l'innovation et ainsi tenter de résoudre la crise du logement dans la région;

Considérant la volonté de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'accorder une aide financière à l'organisme sans but lucratif « *Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges* » à cette fin et que cette contribution a été répartie entre toutes les municipalités locales;

Considérant que la Ville de Pincourt a déjà versé à la MRC le montant de sa contribution, laquelle est comprise dans sa quote-part des dépenses de la MRC de l'année 2023, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel  
Sam Ierfino

D'aviser la MRC de Vaudreuil-Soulanges que la Ville de Pincourt approuve l'attribution de 15 338 \$ conformément au tableau des quotes-parts, en aide financière à l'organisme « *Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges* » aux fins de développer des modèles pour pallier à la crise actuelle du logement dans la région.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-355

**EMBAUCHE DE MONSIEUR ÉRIC MARTEL AU POSTE DE GESTIONNAIRE EN RÉSILIENCE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL**

Considérant les obligations et exigences contenues à la *Loi sur la sécurité civile* (R.L.R.Q. c. S-2.3);

Considérant l'augmentation persistante des risques en sécurité civile, accentuée par le réchauffement climatique et la certitude que cette tendance ne fléchit pas au fil des prochaines années;

Considérant la priorité constante accordée par la Ville de Pincourt et son conseil municipal à la sécurité civile;

Considérant l'ambition de la Ville de Pincourt et de son conseil municipal de perpétuer sa tradition d'excellence en matière de sécurité civile, fruit d'un long processus de développement qui s'est entamé à l'hiver 1998;

Considérant la recommandation formulée par la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de travail de M. Éric Martel.

De nommer M. Martel au poste de gestionnaire en résilience, risques et catastrophes et désigner ce dernier pour agir à titre de coordonnateur adjoint à la sécurité civile.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-356

**AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE JOURNÉE D'ACTIVITÉS LE 10 AOÛT 2024 À L'OCCASION DE LA FÊTE DE PINCOURT ET DE LA JOURNÉE DES POMPIERS**

Considérant que le comité organisateur ainsi que la direction générale prennent soin d'en planifier les activités, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser la tenue d'une journée d'activités, le samedi 10 août 2024 à l'occasion de la Fête de Pincourt et de la Journée des pompiers, et de reconnaître cette dernière comme activité spéciale de la Ville de Pincourt.

D'autoriser :

- un défilé de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt;
- le lancement de pièces pyrotechniques;
- la vente de rafraîchissements et de produits alimentaires;
- la fin des activités, au parc Bellevue, au plus tard à minuit.

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie à présenter une demande de permis de vente et de service de boissons alcoolisées pour l'occasion.

De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité lors de cet événement.

2023-12-357

**APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DU QUÉBEC POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LA RÉGIE CANADIENNE DE L'ÉNERGIE SUR LES PIPELINES TERRESTRES ET LE RÈGLEMENT SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES**

Considérant la demande d'appui reçue de la MRC de Vaudreuil-Soulanges via la résolution 23-05-24-04.1;

Considérant que Santé Canada définit un « grand déversement de pétrole brut » comme ayant plus de 208 litres;

Considérant que le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres définit un « incident » qui doit être rapporté à la Régie de l'énergie du Canada comme une fuite de pipelines de plus de 1 500 litres (1,5 m<sup>3</sup>);

Considérant que ces documents recommandent l'évacuation dans un rayon de 300 mètres lors d'un grand déversement à cause du risque d'incendie, mais qu'il n'y a aucune obligation de révéler les fuites de 208 à 1 500 litres;

Considérant que le gouvernement québécois s'appuie sur la Loi fédérale qui oblige les pipelinières à révéler uniquement les fuites de plus de 1 500 litres;

Considérant que les municipalités du Québec ne sont pas informées et ne connaissent pas l'ampleur de la majorité des fuites de pipelines qui se produisent sur leur territoire ni les quantités précises d'hydrocarbures répandues;

Considérant que lors d'un déversement, il y a aussi un risque d'intoxication puisque le pétrole brut contient du sulfure d'hydrogène et de 0,5 à 3 % d'hydrocarbures volatils toxiques soit le BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène);

Considérant les nombreux problèmes de santé que peut engendrer un déversement sur la population;

Considérant que quotidiennement des dizaines de millions de litres de pétrole circulent dans des pipelines au Québec;

Considérant que cinq pipelines majeurs traversent le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant qu'un total de douze pipelines traversent plusieurs territoires de la région administrative de la Montérégie, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel  
Hugo Gendreau

D'envoyer la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin que ces dernières fassent les représentations nécessaires afin de demander que :

- Le gouvernement du Canada modifie le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres, tel qu'édicte dans les documents de référence;
- Le gouvernement du Québec modifie le Règlement sur les matières dangereuses afin d'obliger les pipelinières à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement du Québec et aux municipalités concernées.

D'envoyer une copie de la résolution à M. Jonathan Wilkinson, ministre des Ressources naturelles du Canada, M. Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, à M. Jean-Yves Duclos, ministre de la Santé du Canada, à Mme Gitane De Silva, présidente directrice-générale de la Régie de l'Énergie du Canada, à M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à Mme Maité Blanchette-Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux et à Mme Suzanne Roy, ministre responsable de la Montérégie.

D'envoyer également une copie de la résolution aux tables régionales de préfets du Québec, aux 148 municipalités de la Montérégie ainsi qu'à l'ensemble des MRC du Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-358

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2023-11-333 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES SERVEURS INFORMATIQUES À L'HÔTEL DE VILLE À « DELL CANADA INC. »**

Considérant la résolution 2023-11-333 adoptée à la séance ordinaire du 14 novembre 2023 pour l'octroi d'un contrat à « *DELL CANADA INC.* » afin de remplacer les serveurs informatiques à l'hôtel de ville, il est

PROPOSÉ PAR

Diane Boyer

APPUYÉ PAR

Denise Bergeron

D'amender la résolution 2023-11-333 concernant l'octroi d'un contrat à « *DELL CANADA INC.* » pour le remplacement des serveurs informatiques à l'hôtel de ville afin de corriger les mots « pour la somme de 52 296,78 \$, toutes taxes incluses » par les mots « pour la somme de **53 546,26 \$**, toutes taxes incluses ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-359

**NOMINATION DE MADAME SHARON DOL AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Considérant que Mme Sharon Dol assume l'intérim du poste de directrice des ressources humaines officiellement depuis le mois de janvier 2023;

Considérant l'excellence de son travail, son implication et son désir de faire une différence auprès de tout le personnel travaillant à la Ville de Pincourt;

Considérant la recommandation formulée par la direction générale et le contrat de travail signé en janvier dernier, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De nommer Mme Sharon Dol au poste de directrice du Service des ressources humaines.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2023-12-360

### DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2023

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de novembre 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-361

### AFFECTATION D'UNE SOMME DE 188 783 \$ DU SURPLUS NON RÉSERVÉ POUR AUGMENTER LA RÉSERVE POUR « ÉVENTUALITÉS »

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'affectation d'une somme de 188 783 \$ du surplus non réservé pour augmenter la réserve pour « Éventualités ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-362

### CRÉATION DE LA RÉSERVE « ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE »

Considérant la volonté du conseil municipal d'appuyer les démarches citoyennes qui font rayonner la Ville de Pincourt sur les plans artistiques, culturel, communautaires et sportifs notamment;

Considérant les surplus amassés lors du Tournoi de golf des maires 2023, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De créer la réserve suivante et d'injecter la somme mentionnée ci-dessous à même le surplus non réservé :

- Réserve « Entraide communautaire » : 10 408,08 \$

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-363

**TARIF D'HONORAIRES POUR L'ÉMISSION DE CERTIFICATS DE TAXES**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'adopter un tarif d'honoraires de 131,25 \$, taxable, exigible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'émission de certificats de taxes par la Ville et de 131,25 \$, taxable, par le service Immonet pour les utilisateurs dudit service.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

2023-12-364

**ENTÉRINER L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION DE LA BENNE D'UN CAMION - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'entériner l'octroi d'un mandat pour la réhabilitation de la benne d'un camion auprès de « *ÉQUIPEMENTS TWIN (LAVAL) INC.* » pour la somme de 45 717,07 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-40-052.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

**SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE**

2023-12-365

**ENTÉRINER L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE LA SCÈNE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT ET DE LA JOURNÉE DES POMPIERS 2024**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'entériner l'octroi du contrat pour la location de la scène dans le cadre de la Fête de Pincourt et de la Journée des pompiers du 10 août 2024 auprès de « *STAGELINE DIVISION LOCATION* » pour la somme de 21 270,38 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-227-00-496.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2023-12-366

**APPROBATION DU PROJET FA1194 - BELL CANADA**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'entériner l'approbation du projet FA1194 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

#### GREFFE ET COMMUNICATIONS

2023-12-367

#### **DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES PRÉVUE LE 5 DÉCEMBRE 2023**

Considérant la résolution 2023-08-251 pour la vente des immeubles pour non-paiement de taxes fixée au 8 décembre 2023;

Considérant la résolution 2023-09-277 modifiant la date de la vente au 5 décembre 2023, il est

PROPOSÉ PAR

Diane Boyer

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt, par la greffière, du compte-rendu relatif à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes prévue pour le 5 décembre 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-368

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 808-02 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE (RMH 460) ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 808**

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 808-02* lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023, sous la résolution 2023-11-344, il est

PROPOSÉ PAR

Denise Bergeron

APPUYÉ PAR

Diane Boyer

D'adopter le *Règlement numéro 808-02 modifiant le Règlement 808 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460) abrogeant le Règlement numéro 808.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-369

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 931-01 RELATIF AUX NUISANCES ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 931**

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 931-01* lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023, sous la résolution 2023-11-345, il est

PROPOSÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

APPUYÉ PAR

Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement numéro 931-01 relatif aux nuisances abrogeant le Règlement numéro 931.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-370

#### **DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE TAXATION NUMÉROS 933, 934, 935 ET 577A-2024 DÉCRÉTANT DIVERS TAUX DE TAXE ET TARIFS POUR L'ANNÉE FISCALE 2024**

Considérant l'avis de motion des projets de règlements ci-dessous mentionnés lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023, sous la résolution 2023-11-346;

Madame la conseillère Diane Boyer dépose les projets de règlements suivants et mentionne que lesdits règlements seront adoptés à une séance subséquente :

- *Règlement numéro 933 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2024;*
- *Règlement numéro 934 décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, déchets recyclables, résidus alimentaires et matières organiques pour l'année fiscale 2024;*
- *Règlement numéro 935 fixant la taxe d'eau et le tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2024;*
- *Règlement numéro 577A-2024 décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter, en 2024, la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot.*

2023-12-371

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 509-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 509-15* lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023, sous la résolution 2023-11-347, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement numéro 509-15 modifiant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

2023-12-372

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE DÉMARCHE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LES MUNICIPALITÉS DE POINTE-FORTUNE ET DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Considérant les obligations et exigences contenues à la *Loi sur la sécurité civile* (R.L.R.Q. c. S-2.3);

Considérant l'opportunité de mise en commun et de partage des ressources humaines, matérielles et financières en vertu d'une entente relative à l'établissement d'une démarche intermunicipale en matière de sécurité civile;

Considérant que cette entente intermunicipale permettra de rehausser non seulement la résilience organisationnelle, mais aussi la capacité d'anticiper, d'apprécier et de s'adapter en relation avec la gestion des risques ainsi que l'efficacité à orchestrer une réponse adaptée et

coordonnée en cas de sinistre réel ou imminent de chacune des parties prenantes;

Considérant que la Ville de Pincourt et les municipalités de Pointe-Fortune et de Très-Saint-Rédempteur désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale relative à la sécurité civile, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser la conclusion ainsi que la signature d'une entente relative à l'établissement d'une démarche intermunicipale en matière de sécurité civile entre la Ville de Pincourt et les Municipalités de Pointe-Fortune et de Très-Saint-Rédempteur.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la directrice générale adjointe et greffière, M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, ladite entente relative à la sécurité civile ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'annexer cette entente à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 18 et s'est terminée à 19 h 36.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-12-373

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 12 décembre 2023 à 19 h 36.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>É</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire tenue **le mardi 19 décembre 2023 à 18 h 30**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Comeau, maire  
Madame Denise Bergeron, conseillère  
Madame Diane Boyer, conseillère  
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère  
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller  
Monsieur René Lecavalier, conseiller

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général  
M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

**ABSENCE MOTIVÉE :**

Monsieur Sam Ierfino, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

**CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 et approbation dudit procès-verbal
3. Adoption du Règlement numéro 933 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2024
4. Adoption du Règlement numéro 934 décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, déchets recyclables, résidus alimentaires et matières organiques pour l'année fiscale 2024
5. Adoption du Règlement numéro 935 fixant la taxe d'eau et le tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2024
6. Adoption du Règlement numéro 577A-2024 décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter, en 2024, la quote-part de la Ville au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot
7. Adoption de la nouvelle Politique sur les conditions de travail des gestionnaires
8. Adoption des Politiques des ressources humaines
9. Indexation de l'échelle salariale 2024 du personnel de gestion de la Ville de Pincourt
10. Avis d'intention de déclaration de compétence (Régime transitoire) – Aménagement des zones inondables, des lacs, des cours d'eau et rives – Retrait de la Ville de Pincourt

11. Période de questions

12. Levée de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023

**CERTIFICAT**

Je soussignée, M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

\_\_\_\_\_  
M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ, DGA ET GREFFIÈRE

2023-12-374

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

René Lecavalier  
Claudine Girouard-Morel

D'ouvrir la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 à 18 h 30 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-375

**DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Diane Boyer  
Hugo Gendreau

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-376

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 933 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2024**

Considérant l'avis de motion donné le 14 novembre 2023 sous le numéro 2023-11-346;

Considérant le dépôt du projet de règlement le 12 décembre 2023 sous le numéro 2023-12-370, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Diane Boyer  
Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement numéro 933 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2024.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-377

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 934 DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS, DÉCHETS RECYCLABLES, RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE FISCALE 2024**

Considérant l'avis de motion donné le 14 novembre 2023 sous le numéro 2023-11-346;

Considérant le dépôt du projet de règlement le 12 décembre 2023 sous le numéro 2023-12-370, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement numéro 934 décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, déchets recyclables, résidus alimentaires et matières organiques pour l'année fiscale 2024.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-378

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 935 FIXANT LA TAXE D'EAU ET LE TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUTS POUR L'ANNÉE FISCALE 2024**

Considérant l'avis de motion donné le 14 novembre 2023 sous le numéro 2023-11-346;

Considérant le dépôt du projet de règlement le 12 décembre 2023 sous le numéro 2023-12-370, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'adopter le *Règlement numéro 935 fixant la taxe d'eau et le tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2024.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-379

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2024 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER, EN 2024, LA QUOTE-PART DE LA VILLE AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT**

Considérant l'avis de motion donné le 14 novembre 2023 sous le numéro 2023-11-346;

Considérant le dépôt du projet de règlement le 12 décembre 2023 sous le numéro 2023-12-370, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel  
René Lecavalier

D'adopter le *Règlement numéro 577A-2024 décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter, en 2024, la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-380

**ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES**

Considérant que les conditions des gestionnaires de la Ville de Pincourt datent de 1993 et qu'il était impératif de moderniser ces dernières en fonction de la réalité d'aujourd'hui;

Considérant le dépôt lors de la Commission d'administration et de finances du 2 octobre 2023, du document portant sur les conditions de travail des gestionnaires de la Ville de Pincourt;

Considérant la recommandation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Hugo Gendreau  
Diane Boyer

D'adopter la *Politique sur les conditions de travail des personnes gestionnaires de la Ville de Pincourt* et d'abroger, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les conditions applicables aux gestionnaires datant de 1993.

D'adopter le *Programme de développement professionnel et d'amélioration continue de la Ville de Pincourt.*

De mandater la direction générale et son équipe à mettre en place les nouvelles mesures dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-381

**ADOPTION DES POLITIQUES DES RESSOURCES HUMAINES**

Considérant le dépôt lors de la Commission d'administration et de finances du 2 octobre 2023, du document portant sur la *Politique des ressources humaines de la Ville de Pincourt*;

Considérant la recommandation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel  
Denise Bergeron

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la *Politique des ressources humaines de la Ville de Pincourt* et d'abroger toutes les politiques intégrées à même la nouvelle *Politique des ressources humaines*, et ce, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

2023-12-382

**INDEXATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE 2024 DU PERSONNE DE GESTION DE LA VILLE DE PINCOURT**

Considérant que le budget sera adopté aujourd'hui même, lors de la séance extraordinaire sur le budget 2024;

Considérant que l'indexation générale consentie au personnel gestionnaire est la même que celle consentie au personnel concerné par les diverses conventions collectives à la Ville, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'approuver les divers ajustements salariaux ainsi que l'indexation de l'échelle salariale selon l'augmentation consentie aux diverses conventions collectives de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-12-383

**AVIS D'INTENTION DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE (RÉGIME TRANSITOIRE) – AMÉNAGEMENT DES ZONES INONDABLES, DES LACS, DES COURS D'EAU ET RIVES – RETRAIT DE LA VILLE DE PINCOURT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Pincourt réalise un contrôle environnemental du territoire rigoureux en ce qui concerne les milieux hydriques en général, les cours d'eau et les bandes riveraines, et ce, avant l'entrée en vigueur du « Régime transitoire » chapitre Q-2, r.32.2;

CONSIDÉRANT que la Ville accorde des efforts importants au niveau de la sensibilisation et des avis-conseils aux citoyens en matière d'aménagement de rives et des zones inondables;

CONSIDÉRANT que depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, date d'entrée en vigueur du nouveau Régime transitoire, la Ville a pris en charge le traitement et l'émission de permis;

CONSIDÉRANT que la Ville juge opportun d'exercer son droit de retrait à l'égard de la déclaration de compétences de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le domaine de l'aménagement de zones inondables, des lacs, des cours d'eau et de leurs rives;

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

QUE la Ville exerce son droit de retrait à l'avis d'intention de déclaration de compétence à l'égard de toutes les municipalités locales de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le domaine de l'aménagement des zones inondables, des lacs, des cours d'eau et de leurs rives, et ce, conformément à la résolution du conseil de la MRC no 23-10-04-18;

De faire parvenir une copie de la présente à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'auditoire.

**2023-12-384**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 à 18 h 35.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire sur l'adoption du budget 2024 tenue le **mardi 19 décembre 2023 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Comeau, maire  
Madame Denise Bergeron, conseillère  
Madame Diane Boyer, conseillère  
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère  
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller  
Monsieur Sam Ierfino, conseiller  
Monsieur René Lecavalier, conseiller

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général  
M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

**ORDRE DU JOUR**

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire sur l'adoption du budget 2024 du 19 décembre 2023 et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget d'exploitation pour l'année fiscale 2024
3. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2024-2025-2026
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire sur l'adoption du budget 2024 du 19 décembre 2023

**CERTIFICAT**

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

---

ME CHARLOTTE GAGNÉ, DGA ET GREFFIÈRE

**2023-12-385 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2024 DU 19 DÉCEMBRE 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
 APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'ouvrir la séance extraordinaire sur l'adoption du budget 2024 du 19 décembre 2023 à 19 h et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2023-12-386 ADOPTION DU BUDGET D'EXPLOITATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2024**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
 APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le budget d'exploitation pour l'année fiscale 2024 comme suit :

	<u>Budget 2024</u>
<b><u>Revenus</u></b>	
Taxes	23 691 800 \$
Paiements tenant lieu de taxes	405 400 \$
Transferts	1 141 600 \$
Services rendus	2 900 700 \$
Imposition de droits	1 306 000 \$
Amendes et pénalités	120 000 \$
Intérêts	1 001 000 \$
Autres revenus	63 500 \$
	<u>30 630 000 \$</u>
<b><u>Charges</u></b>	
Administration générale	3 692 000 \$
Sécurité publique	6 580 000 \$
Transport	5 634 000 \$
Hygiène du milieu	6 328 500 \$
Santé et bien-être	115 100 \$
Aménagement, urbanisme et développement	886 900 \$
Loisirs et culture	3 951 100 \$
Frais de financement	1 033 400 \$
	<u>28 221 000 \$</u>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b><u>2 409 000 \$</u></b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>	
<b><u>Financement</u></b>	
Remboursement de la dette à long terme	(1 621 300 \$)
<b><u>Affectations</u></b>	
Surplus accumulé affecté	0 \$
Réserves financières et fonds réservés	(661 000 \$)
Transfert à l'état des activités d'investissement	(126 700 \$)
	<u>(2 409 000 \$)</u>
<b><u>Surplus (déficit) de l'exercice à des fins fiscales</u></b>	<b><u>Ø</u></b>

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2023-12-387 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026, tel que déposé, comportant 53 projets et formant un total de 16 565 000 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'auditoire.

**2023-12-388 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2024 DU 19 DÉCEMBRE 2023**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire sur l'adoption du budget 2024 du 19 décembre 2023 à 19 h 01.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE